

**MEMORIAL**  
Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



**MEMORIAL**  
Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 440

17 juin 1998

**SOMMAIRE**

ACM Strategic Investments, Fonds Commun de Placement . . . . .	page 21078	Iktus GEIE . . . . .	21104
ACM Technology Hedge Investments, Fonds Commun de Placement . . . . .	21074	Instal S.A., Luxembourg . . . . .	21104
Alba Finin S.A., Luxembourg . . . . .	21111	Japan Dynamic Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	21115
Alifinco S.A., Luxembourg . . . . .	21115	Javi International S.A., Luxembourg . . . . .	21112
Asele S.A., Luxembourg . . . . .	21118	Laboratoires Pharmédical S.A., Luxembourg . . . . .	21106
Bering Venture Capital AG, Luxembourg . . . . .	21109	Lavvi Ebbel, S.à r.l., Schifflange . . . . .	21098
Best Properties S.A., Luxembourg . . . . .	21106	LMS S.A., Luxembourg . . . . .	21111
Borga S.A., Luxembourg . . . . .	21118	Multicommunale Maritime et Commerciale S.A., Luxembourg . . . . .	21112
Chablis S.A., Luxembourg . . . . .	21104	Nouvelles Initiatives S.A., Luxembourg . . . . .	21117
Charlimmo S.A., Luxembourg . . . . .	21117	O.E.E., Omnium Européen d'Entreprises S.A., Luxembourg . . . . .	21120
Chefilux AG, Luxembourg . . . . .	21106	Omega International S.A., Senningerberg . . . . .	21105
Clichy Holding S.A.H., Luxembourg . . . . .	21114	Oppenheim Umbrella Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	21110
COFIND - Compagnie Financière Industrielle S.A., Luxembourg . . . . .	21108	Ottimmo S.A., Luxembourg . . . . .	21116
Compagnie Financière de la Gaichel S.A., Luxembourg . . . . .	21107	Parvest, Sicav, Luxembourg . . . . .	21118
Difagem Holding S.A., Luxembourg . . . . .	21108	Poinsetia S.A., Luxembourg . . . . .	21107
Dinan S.A., Luxembourg . . . . .	21117	Pushka Real Estate S.A., Luxembourg . . . . .	21112
Eldorado S.A., Luxembourg . . . . .	21107	Q D D Immo SCI, Luxembourg . . . . .	21099
Ephise S.A., Luxembourg . . . . .	21112	Realfond Holding S.A., Luxembourg . . . . .	21108
E.S. International Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . . .	21105	Realpromo S.A., Moutfort . . . . .	21093
Euro.I S.A., Luxembourg . . . . .	21114	Rimar Internationale S.A., Luxembourg . . . . .	21113
European Communication and Transports S.A., Luxembourg . . . . .	21111	RMC Finance Holding S.A., Luxembourg . . . . .	21109
Fiduciaire Everard-Klein, Fiduciaire d'Expertise Comptable et de Révision Everard-Klein, S.à r.l., Itzig . . . . .	21085	Sadyd S.A., Luxembourg . . . . .	21109
Fiterbo S.A., Luxembourg . . . . .	21113	Sailboat S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . . .	21105
Florea Holding S.A., Luxembourg . . . . .	21116	Schooner Investment S.A., Luxembourg . . . . .	21113
Flurwald Finanz S.A., Luxembourg . . . . .	21116	Ship Connection S.A., Luxembourg . . . . .	21119
Follia Shipping S.A., Luxembourg . . . . .	21087	Signes Exchange & Cie S.A., Luxembourg . . . . .	21101
Furnidécór Holding S.A., Luxembourg . . . . .	21117	Silawi S.A., Luxembourg . . . . .	21116
Ganthin International S.A., Luxembourg . . . . .	21120	Société du Roua S.A., Luxembourg . . . . .	21107
Genèse Holding S.A., Luxembourg . . . . .	21111	Soluxol, Luxembourg . . . . .	21109
GFC International, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	21091	Thunder Holding S.A., Luxembourg . . . . .	21114
Grissin S.A., Luxembourg . . . . .	21096	Timaru S.A., Luxembourg . . . . .	21115
Hadafin Europe S.A., Luxembourg . . . . .	21108	Twin Chest S.A., Luxembourg . . . . .	21110
Hermans, Voet & Co, Société Civile, Luxembourg . . . . .	21092	Vakraly S.A., Luxembourg . . . . .	21120
		Vib-Tech International S.A., Luxembourg . . . . .	21106
		Vitar S.A., Luxembourg . . . . .	21113
		Wemaro S.A., Senningerberg . . . . .	21105
		Wintersport Investments Holding S.A., Luxembourg . . . . .	21118
		Zin S.A., Luxembourg . . . . .	21104

**ACM TECHNOLOGY HEDGE INVESTMENTS, Fonds Commun de Placement.**—  
MANAGEMENT REGULATIONS*1) The Fund*

ACM TECHNOLOGY HEDGE INVESTMENTS (hereafter referred to as the «Fund») organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg as a mutual investment fund (fonds commun de placement), is an unincorporated coproprietorship of transferable securities (hereinafter referred to as «securities»), managed in the interest of its co-owners (hereafter referred to as the «shareholders») by ALLIANCE CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A. (hereafter referred to as the «Management Company»), a company incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office in Luxembourg. There shall be two classes of shares in the Fund (the «Shares»). The assets of the Fund, which are held in custody by STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A. (hereafter referred to as the «Custodian») are segregated from those of the Management Company. By the acquisition of Shares of the Fund, any shareholder fully accepts these management regulations which determine the contractual relationship between the shareholders, the Management Company and the Custodian.

*2) The Management Company*

The Fund is managed on behalf of the shareholders by the Management Company which shall have its registered office in Luxembourg.

The Management Company is invested with the broadest powers to administer and manage the Fund, subject to the restrictions set forth in Article 5 hereafter, on behalf of the shareholders, including but not limited to, the purchase, sale, subscription, exchange and receipt of securities and the exercise of all the rights attached directly or indirectly to the assets of the Fund.

The Board of Directors of the Management Company shall determine the investment policy of the Fund within the restrictions set forth in Article 5 hereafter.

The Board of Directors of the Management Company may appoint a general manager or managers and/or administrative agents to implement the investment policy and administer and manage the assets of the Fund.

The Management Company may for the benefit of the Fund obtain investment information, advice and other services.

The Management Company and any investment manager, investment advisor or subadvisor are entitled to fees payable at the end of each month, at an aggregate annual rate of 1.5% of the net assets of the Fund provided that no such fee shall be charged as long as ACM STRATEGIC INVESTMENTS shall be a shareholder of the Fund.

*3) The Custodian*

The Management Company shall appoint and terminate the appointment of the Custodian. STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A., a corporation organised under the laws of Luxembourg, has been appointed Custodian.

The Custodian or the Management Company may terminate the appointment of the Custodian at any time upon 90 days' written notice delivered by the one to the other.

In the event of termination of the appointment of the Custodian, the Management Company will use its best endeavours to appoint within 2 months of such termination, a new custodian who will assume the responsibilities and functions of the Custodian under these Management Regulations. Pending the appointment of a new Custodian, the Custodian shall take all necessary steps to ensure good preservation of the interests of the shareholders. After termination as aforesaid, the appointment of the Custodian shall continue thereafter for such period as may be necessary for the transfer of all assets of the Fund to the new Custodian.

All cash and securities constituting the assets of the Fund shall be held by the Custodian on behalf of the shareholders of the Fund. The Custodian may entrust banks and financial institutions with the custody of such securities. The Custodian may hold securities in accounts with such clearing houses as the Custodian may determine. It will have the normal duties of a bank with respect to the Fund's deposits of cash and securities. The Custodian may only dispose of the assets of the Fund and make payments to third parties on behalf of the Fund on receipt of instructions from the Management Company or its appointed agents.

Upon receipt of instructions from the Management Company or its appointed agents, the Custodian will perform all acts of disposal with respect to the assets of the Fund.

The Custodian will assume its functions and responsibilities in accordance with article 16 and paragraph (1) and subparagraphs (a), (c), (d) and (e) of paragraph (2) of article 17 of the law of 30th March 1988 regarding collective investment undertakings.

The Custodian is entitled to such fees as will be determined from time to time by agreement between the Management Company and the Custodian. Such fees shall be based on the average net assets of the Fund and on a transaction basis and shall be payable monthly.

*4) Investment policy*

The Management Company shall invest in conformity with the principle of risk spreading the proceeds paid into the Fund for joint account of shareholders in transferable securities and other assets permitted by part II of the law of 30th March, 1988 regarding undertakings for collective investment.

The Fund's investment objective is to achieve superior capital growth.

The Fund's investments may be made through a variety of instruments available in both the U.S. and non-U.S. markets, including, but not limited to, equity and fixed income securities and financial derivatives (e.g. listed and over-the-counter options, futures and forward contracts on equity and fixed income securities). These instruments may be denominated in currencies other than the U.S. dollar.

The Fund concentrates its investments in equity securities of companies that derive or are expected to derive a substantial portion of their assets from products and services in science and technology and it is anticipated that under normal conditions at least 70% of the Fund's net assets will be invested in such companies. Current income will be incidental of the objective of capital growth.

In order to enhance the Fund's overall return, the Fund intends to leverage its assets and to utilize the market technique of short selling. Under normal circumstances, the Fund either will leverage its assets, through borrowings or the use of options or other operational leverage, in an amount representing at least 20% of its net assets or will establish short positions representing at least 20% of its net assets. Under normal circumstances, the Fund will not leverage its assets through borrowings or establish short positions exceeding 100% of its net assets.

In the management of the Fund's investment portfolio, the Management Company seeks to utilize market volatility judiciously (assuming no change in company fundamentals) to adjust the Fund's portfolio positions. The Fund strives to capitalise on unwarranted price fluctuations, both to purchase or increase positions on weakness and to sell or reduce overpriced holdings. Under normal circumstances, the Fund intends to remain substantially fully invested in equity securities and options thereon and intends not to take significant cash positions for market timing purposes.

Investments will be made primarily in equity securities of companies which the management company believes will benefit from technological advances or improvements and thus present opportunities for capital growth. The Fund's assets will be primarily invested in companies located in the United States and to a lesser extent in those located in the Pacific Basin and Western Europe.

#### 5) *Investment restrictions*

In managing the assets of the Fund the Management Company shall comply with the following restrictions:

(1) The Fund shall not invest in the securities of any single issuer if immediately after and as a result of such investment more than 10% of the total assets of the Fund (which may constitute 20% of the Fund's net assets if the Fund is fully leveraged) would consist of the securities of such issuer (net of offsetting positions in the securities of any such issuer), except that for defensive purposes the Fund may invest up to 100% of the assets of any Fund in debt securities issued or guaranteed by any sovereign member state of the Organization for Economic Cooperation and Development, any political subdivision or local authority thereof or any international organization of which several such sovereign states are members.

(2) The Fund shall not invest in securities which are not quoted securities or which cannot be readily resold because of legal or contractual restrictions or which are not otherwise readily marketable, if, regarding all such securities, more than 10% of total assets of a Fund would be invested in such securities immediately after and as a result of such transaction.

For this purpose «quoted securities» means (i) securities admitted to official listing on any recognized stock exchange or securities dealt in on any other organized market which operates regularly and offers safeguards of liquidity comparable to those of a stock exchange and (ii) recently issued securities provided the terms of the issue provide that application be made for admission to the official listing on any such stock exchange or organized market and such admission is secured within a year of issue.

(3) The Fund shall not purchase securities of any issuer if, upon such purchase, the Fund owns more than 10% of any class of the securities of such issuer, or if as a result of such purchase the Fund may exercise a significant influence over the management of the issuer, provided that this limit will not apply to securities issued or guaranteed by any sovereign state, any political subdivision or local authority thereof or an international organization of which several sovereign states are members.

(4) The Fund shall not purchase or sell futures contracts if the aggregate net long or net short positions of such futures contracts exceed, or as a result of such purchase or sale would exceed, 100% of the net assets of the Fund.

(5) The Fund shall not write options on an uncovered basis if the value of premiums generated thereby exceeds, or as a result of such action would exceed, 15% of the total assets of the Fund.

(6) The Fund shall not hold short positions on securities in excess of 150% of the value of the investments in equity securities of the Fund.

(7) The Fund shall not hold an open forward position in any one futures contract, or any one options contract written, for which the margin requirement represents 10% or more of the net assets of the Fund.

(8) The Fund shall not pay premiums to acquire options having identical characteristics if the premiums paid exceed, or if as a result of such premiums paid would exceed, 10% of the net assets of the Fund.

(9) The Fund shall not hold an open position in futures contracts concerning a single category of financial futures, or options written on a single underlying instrument, for which the margin required represents 20% or more of the net assets of the Fund.

(10) The Fund may not purchase securities of other collective investment undertakings of the open-ended type, except in connection with a merger, consolidation, acquisition or reorganization.

(11) The Fund may enter into repurchase agreements only with highly rated financial institutions specialized in this type of transaction and provided that (i) during the life time of a repurchase agreement the Fund may not sell the underlying securities before the repurchase is effected, and (ii) the Fund shall ensure to maintain the importance of such transactions at a level which enables it at all times to meet its redemption obligations vis-à-vis its Shareholders.

(12) Under normal circumstances the Fund shall not leverage its assets through borrowings or establish short positions exceeding 100% of its net assets.

The Management Company need not comply with the investment limit percentages set forth above when exercising subscription rights attaching to securities which form part of the assets of the Fund.

If by reason of subsequent fluctuations in values of the Fund's assets or as a result of the exercise of subscription rights, the investment limit percentages above are infringed, priority will be given, when sales of securities are made, to correcting the situation, having due regard to the interests of the shareholders.

The Management Company may from time to time impose further investment restrictions as are compatible with or in the interest of the shareholders, in order to comply with the laws and regulations of the countries where the Shares of the Fund are sold.

#### *6) Issues of Shares*

The issue of Shares will be limited by the Management Company to the ACM STRATEGIC INVESTMENTS TECHNOLOGY PORTFOLIO and other collective investment undertakings or to institutional investors.

During the initial offering period to be determined by the Management Company and published in the sales documents of the Fund (the «Initial Offering Period») Shares will be issued at the issue price of U.S. dollars 10.- per Share.

The issue price must be received by the Custodian on behalf of the Fund within four business days following the close of the Initial Offering Period as disclosed in the sales document. It may further determine any other condition which shall be applicable to the issue of shares and publish those in the sales documents of the Fund. There shall be a minimum holding requirement for Shareholders whereby at any time they must hold shares having a net asset value of one million U.S. dollars at least.

After the Initial Offering Period no further Shares will be issued at their net asset value, provided the subscription application is received on the preceding business day on a deadline determined by the Management Company and published in the sales documents.

Share certificates or confirmation statements will be made available by the Management Company not later than 5 Business Days after the end of the Initial Offering Period and/or the date when the applicable net asset value is computed.

The Management Company shall comply, with respect to the issuing of Shares, with the laws and regulations of the countries where these Shares are offered. The Management Company will limit the issue of Shares and may, at its discretion, discontinue temporarily or cease definitely.

Furthermore, the Management Company may:

- (a) reject at its discretion any application for purchase of Shares;
- (b) repurchase at any time the Shares held by shareholders who are excluded from purchasing or holding Shares.

#### *7) Share certificates*

The Management Company shall issue Shares in registered form only and issue written confirmations of holdings.

#### *8) Determination of net asset value*

The net asset value of the Shares, expressed in United States dollars, will be determined by the Management Company on the first day of the week which is a bank business day both in Luxembourg and New York (a «Valuation Day»), by dividing the value of the assets less the liabilities (including any provisions considered by the Management Company to be necessary or prudent) of the Fund by the total number of its Shares outstanding at the time of determination of the net asset value. To the extent feasible, investment income, interest payable, fees and other liabilities (including management fees) will be accrued monthly.

The assets of the Fund will be valued as follows:

(a) Securities or other assets listed or traded on a stock exchange are valued at the last known price on that exchange prior to the time when assets are valued.

Securities or other assets not traded on a stock exchange, but on any other market, are valued at the last known price deemed best to reflect their fair value.

Securities or other assets listed or traded on certain exchanges whose operations are similar to the U.S. over-the-counter market are valued at the last known price deemed best to reflect their fair value.

A security or other asset which is listed or traded on more than one exchange is valued at the quotation on the exchange determined to be the primary market for such security or other asset by the Fund. Listed securities or other assets that are not traded on a particular day are valued at the last known price deemed best to reflect their fair value.

(b) Debt instruments having 60 days or less remaining until maturity are valued at amortized cost if their original term to maturity was 60 days or less, or by amortizing their fair value as of the 61st day prior to the majority if their original terms to maturity exceeded 60 days (unless in either case the Management Company determines that this method does not represent fair value).

(c) All other assets of the Fund, including restricted and not readily marketable securities or other assets, are valued in such manner as the Management Company in good faith deems appropriate to reflect each assets' fair market value.

(d) In instances where the price of a security or other asset determined above is deemed not to be representative, the security or other assets is valued in a manner determined by the Management Company to reflect its fair value. Among the factors which may be considered in determining the fair value of not readily marketable securities or other assets are (a) the nature and duration of the restrictions upon the disposition of the securities or other assets, (b) the extent to which there is a market for securities or other assets of the same class, and (c) the initial discount, if any, at which securities or other assets were acquired below the market value of marketable securities or other assets of the same class.

(e) Cash and other liquid assets will be valued at their face value with interest accrued to the end of the day.

(f) For purposes of determining the net asset value, any assets or liabilities in currencies other than U.S. dollars will be converted by using the relevant spot rate quoted by a bank or other responsible financial institution. If such quota-

tions are not available, the rate of exchange will be determined in accordance with policies established by the Management Company.

In the event that extraordinary circumstances render such a valuation impracticable or inadequate, the Management Company is authorized to follow other rules, prudently and in good faith, in order to achieve a fair valuation of the assets of the Fund.

#### *9) Suspension of determination of net asset value*

The Management Company may temporarily suspend the determination of the net asset value and, if applicable, the repurchase of Shares in any of the following events:

(a) when the market or the stock exchange where the prices of a material portion of the securities owned by the Fund are established is closed, or the transactions in the major market or the major stock exchange of the securities owned by the Fund are restricted or suspended on a day other than ordinary holidays or customary closing days during the weekend;

(b) as a result of an emergency state of affairs, the reasonable disposal of the securities owned by the Fund becomes impossible or there exist circumstances which the Fund deems will cause material harm or serious prejudice to the Shareholders;

(c) the communications system normally used for the determination of the price or the value of the securities owned by the Fund is damaged, or there are reasons why the prompt and correct establishment of the prices of the securities owned by the Fund is reasonably impossible; or

(d) the Management Company deems it impossible to transfer funds of the Fund at normal exchange rates at the time of acquisition of any securities by the Fund.

#### *10) Repurchase*

Repurchase will be made at such net asset value per Share determined on the Valuation Day on which the repurchase request is received and determined in accordance with the terms of Article 8 above, provided that the request is received prior to such deadline(s) as may from time to time be established by the Management Company and published in the sales documents.

#### *11) Charges of the Fund*

The Fund will bear the following charges:

- investment management and advisory fees;
- all taxes which may be due on the assets and the income of the Fund;
- the reasonable disbursements and out-of-pocket expenses (including without limitation telephone, telex, cable and postage expenses) incurred by the Custodian and any custody charges of banks and financial institutions to whom custody of assets of the Fund is entrusted;
- usual banking and brokerage fees due on transactions involving securities held in the portfolio of the Fund (such fees to be included in the acquisition price and to be deducted from the selling price);
- the remuneration of the Management Company;
- the remuneration of the Custodian and other banks and financial institutions entrusted by the Custodian with custody of the assets of the Fund, and of the Registrar and Transfer Agent and Administrative Agent, as well as those of agents in places of registration, all of which may be determined as a percentage of the net assets of the Fund and/or as a fixed sum;
- legal expenses incurred by the Management Company or the Custodian while acting in the interests of the shareholders;
- the cost of printing certificates; the cost of preparing and/or filing the Management Regulations and all other documents concerning the Fund, including registration statements and prospectuses and explanatory memoranda with all authorities (including local securities dealers' associations) having jurisdiction over the Fund or the offering of Shares of the Fund; the cost of preparing, in such languages as are necessary for the benefit of the shareholders, including the beneficial holders of the Shares and distributing annual and semi-annual reports and such other reports or documents as may be required under the applicable laws or regulations of the above-cited authorities; the cost of accounting, bookkeeping and calculating the daily net asset value; the cost of preparing and distributing public notices to the shareholders; lawyers, and auditor's fees; the costs incurred with the admission and the maintenance of the Shares on the stock exchanges on which they are listed; and all similar administrative charges, including, unless otherwise decided by the Management Company, all advertising expenses and other expenses directly incurred in offering or distributing the Shares, including the printing costs of copies of the above mentioned documents or reports, which are utilized by the distributors of the Shares in the course of their business activities.

All recurring charges will be charged first against income, then against capital gains and then against assets. Other charges may be amortized over a period not exceeding five years.

#### *12) Accounting year, Audit*

The accounts of the Fund are closed each year on 31st December and for the first time on 31st December 1998.

The accounts of the Management Company will be audited by auditors appointed by the Management Company.

The Management Company shall also appoint an authorized auditor who shall, with respect to the assets of the Fund, carry out the duties prescribed by the law of 30th March 1988 regarding collective investment undertakings.

#### *13) Dividends*

The Management Company intends to declare no dividends, except if specifically requested in writing by a majority of shareholders.

*14) Amendment of the Management Regulations*

The Management Company may, upon approval of the Custodian amend these Management Regulations in whole or in part at any time.

Amendments will become effective five days after their publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg.

*15) Publications*

The net asset value, the issue price and the repurchase price per Share will be available in Luxembourg at the registered office of the Management Company and the Custodian.

The audited annual reports and the unaudited semi-annual reports of the Fund are made available to the shareholders at the registered offices of the Management Company, the Custodian and any Paying Agent.

Any amendments to these Management Regulations, including the dissolution of the Fund, will be published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg.

The amendments and any notices to shareholders may also be published, as the Management Company may decide, in newspapers of countries where the Shares of the Fund are offered and sold.

*16) Duration of the Fund, Liquidation*

The Fund is established for an unlimited period. The Fund may be dissolved at any time by mutual agreement between the Management Company and the Custodian. Any notice of dissolution will be published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg and in at least three newspapers with appropriate distribution, at least one of which must be a Luxembourg newspaper, to be determined jointly by the Management Company and the Custodian.

Issuance and repurchase of Shares will cease at the time of the decision or event leading to the dissolution.

The Management Company will realize the assets of the Fund in the best interests of the shareholders and, upon instructions given by the Management Company, the Custodian will distribute the net proceeds of the liquidation, after deducting all liquidation expenses, among the shareholders in proportion of the Shares.

The liquidation or the partition of the Fund may not be requested by a shareholder, nor by his heirs or beneficiaries.

Liquidation proceeds which cannot be distributed to the persons entitled thereto at the close of liquidation will be deposited with the Caisse des Consignations in Luxembourg until the applicable prescription period shall have elapsed.

*17) Statute of limitation*

The claims of the shareholders against the Management Company or the Custodian will lapse five years after the date of the event which gave rise to such claims.

*18) Applicable law, Jurisdiction and governing language*

Disputes arising between the shareholders, the Management Company and the Custodian shall be settled according to Luxembourg law and subject to the jurisdiction of the District Court of Luxembourg, provided, however, that the Management Company and the Custodian may subject themselves and the Fund to the jurisdiction of courts of the countries, in which the Shares of the Fund are offered and sold, with respect to claims by investors resident in such countries and, with respect to matters relating to subscriptions and repurchases by shareholders resident in such countries, to the laws of such countries. English shall be the governing language for these Management Regulations, provided, however, that the Management Company and the Custodian may, on behalf of themselves and the Fund, consider as binding the translation in languages of the countries in which the Shares of the Fund are offered and sold, with respect to Shares sold to investors in such countries.

Dated 27th May 1998.

MANAGEMENT COMPANY  
Signatures

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.  
Custodian

J. J.H. Presber  
Vice-President

R. Remond  
Vice President

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1998, vol. 507, fol. 84, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21695/260/317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1998.

**ACM STRATEGIC INVESTMENTS, Fonds Commun de Placement.**

MANAGEMENT REGULATIONS

*1) The Fund*

ACM STRATEGIC INVESTMENTS (hereafter referred to as the «Fund») organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg as a mutual investment fund (fonds commun de placement), is an unincorporated coproprietorship of transferable securities (hereinafter referred to as «securities»), managed in the interest of its co-owners (hereafter referred to as the «shareholders») by ALLIANCE CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A. (hereafter referred to as the «Management Company»), a company incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office in Luxembourg. There shall be several classes of Shares and within the Fund the Management Company may create specific pools of assets (each a «Portfolio») which shall be linked to one or more classes of Shares as more specifically described in the addenda hereto. The assets of the Fund, which are held in custody by STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A. (hereafter referred to as the «Custodian») are segregated from those of the Management Company. By the acquisition of Shares of the Fund, any shareholder fully accepts these management regulations which determine the contractual relationship between the shareholders, the Management Company and the Custodian.

## *2) The Management Company*

The Fund is managed on behalf of the shareholders by the Management Company which shall have its registered office in Luxembourg.

The Management Company is invested with the broadest powers to administer and manage the Fund, subject to the restrictions set forth in Article 5 hereafter, on behalf of the shareholders, including but not limited to, the purchase, sale, subscription, exchange and receipt of securities and the exercise of all the rights attached directly or indirectly to the assets of the Fund.

The Board of Directors of the Management Company shall determine the investment policy of the Fund within the restrictions set forth in Article 5 hereafter.

The Board of Directors of the Management Company may appoint a general manager or managers and/or administrative agents to implement the investment policy and administer and manage the assets of the Fund.

The Management Company may for the benefit of the Fund obtain investment information, advice and other services.

The Management Company and any investment manager, investment advisor and subadvisor are entitled to fees payable at the end of each month, at an aggregate annual rate not exceeding the rate specified for each Portfolio in the relevant addendum.

## *3) The Custodian*

The Management Company shall appoint and terminate the appointment of the Custodian. STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A., a corporation organized under the laws of Luxembourg, has been appointed Custodian.

The Custodian or the Management Company may terminate the appointment of the Custodian at any time upon 90 days' written notice delivered by the one to the other.

In the event of termination of the appointment of the Custodian, the Management Company will use its best endeavours to appoint within 2 months of such termination, a new custodian who will assume the responsibilities and functions of the Custodian under these Management Regulations. Pending the appointment of a new Custodian, the Custodian shall take all necessary steps to ensure good preservation of the interests of the shareholders. After termination as aforesaid, the appointment of the Custodian shall continue thereafter for such period as may be necessary for the transfer of all assets of the Fund to the new Custodian.

All cash and securities constituting the assets of the Fund shall be held by the Custodian on behalf of the shareholders of the Fund. The Custodian may entrust banks and financial institutions with the custody of such securities. The Custodian may hold securities in accounts with such clearing houses as the Custodian may determine. It will have the normal duties of a bank with respect to the Fund's deposits of cash and securities held by the Custodian. The Custodian may only dispose of the assets of the Fund and make payments to third parties on behalf of the Fund on receipt of instructions from the Management Company or its appointed agents.

Upon receipt of instructions from the Management Company or its appointed agents, the Custodian will perform all acts of disposal with respect to the assets of the Fund.

The Custodian will assume its functions and responsibilities in accordance with article 16 and paragraph (1) and subparagraph (a), (c), (d) and (e) of paragraph (2) of article 17 of the law of 30th March 1988 regarding collective investment undertakings.

The Custodian is entitled to such fees as will be determined from time to time by agreement between the Management Company and the Custodian. Such fee is based on the average net assets of the Fund and is payable monthly.

## *4) Investment policy*

The Management Company shall invest in conformity with the principle of risk spreading the proceeds paid into the Fund for joint account of shareholders in transferable securities and other assets permitted by part 11 of the law of 30th March, 1988 regarding undertakings for collective investment. In this context the Management Company shall specify the investment guidelines for each Portfolio and publish such guidelines in an addendum to these Management Regulations.

The Fund shall be managed with the objective of providing the shareholders with a range of investment opportunities and to offer through a participation in the Fund a choice of equities in different geographical markets or different industries or sectors, or of short term and long term investments in debt securities in different currencies utilizing various investment strategies, including leverage and short selling of assets to enhance returns, while reducing risks through various hedging techniques. The Management Company shall in its discretion decide what investment opportunities the Fund shall offer to investors by the creation of additional Portfolios. Further the Management Company shall alone be entitled to fix the date of issue of any further class of Shares.

If it appears advisable to retain liquid assets in the Fund, such assets may be kept in money market instruments issued or guaranteed by highly rated borrowers in current or deposit accounts.

## *5) Investment restrictions*

In managing the assets of the Fund the Management Company shall comply with the following restrictions:

(1) The Fund shall not invest in the securities of any single issuer if immediately after and as a result of such investment more than 10% of the total assets of the relevant Portfolio (which may constitute 20% of the Portfolio's net assets if the Portfolio is fully leveraged) would consist of the securities of such issuer (net of offsetting positions in the securities of any such issuer), except that for defensive purposes the Fund may invest up to 100% of the assets of any Portfolio in debt securities issued or guaranteed by any sovereign member state of the Organization for Economic Cooperation and Development, any political subdivision or local authority thereof or any international organization of which several such sovereign states are members.

(2) The Fund shall not invest in securities which are not quoted securities or which cannot be readily resold because of legal or contractual restrictions or which are not otherwise readily marketable, if, regarding all such securities, more than 10% of total assets of a Portfolio would be invested in such securities immediately after and as a result of such transaction.

For this purpose «quoted securities» means (i) securities admitted to official listing on any recognized stock exchange or securities dealt in on any other organized market which operates regularly and offers safeguards of liquidity comparable to those of a stock exchange and (ii) recently issued securities provided the terms of the issue provide that application be made for admission to the official listing on any such stock exchange or organised market and such admission is secured within a year of issue;

(3) The Fund shall not purchase securities of any issuer if, upon such purchase, the Fund owns more than 10% of any class of the securities of such issuer, or if as a result of such purchase the Fund may exercise a significant influence over the management of the issuer, provided that this limit will not apply to securities issued or guaranteed by any sovereign state, any political subdivision or local authority thereof or an international organization of which several sovereign states are members.

(4) The Fund shall not purchase or sell futures contracts if the aggregate net long or net short positions of such futures contracts exceed, or as a result of such purchase or sale would exceed, 100% of the net assets of the relevant Portfolio.

(5) The Fund shall not write options on an uncovered basis if the value of premiums generated thereby exceeds, or as a result of such action would exceed, 15% of the total assets of the relevant Portfolio.

(6) The Fund shall not hold short positions on securities in excess of 150% of the value of the investments in equity securities of the relevant Portfolio.

(7) The Fund shall not hold an open forward position in any one futures contract, or any one options contract written, for which the margin requirement represents 10% or more of the net assets of the relevant Portfolio.

(8) The Fund shall not pay premiums to acquire options having identical characteristics if the premiums paid exceed, or if as a result of such premiums paid would exceed, 10% of the net assets of the relevant Portfolio.

(9) The Fund shall not hold an open position in futures contracts concerning a single category of financial futures, or options written on a single underlying instrument, for which the margin required represents 20% or more of the net assets of the relevant Portfolio.

(10) Save that each Portfolio may invest through a collective investment undertaking, the shares of which are exclusively held by such Portfolio, the Fund may not purchase securities of other collective investment undertakings of the open-ended type, except in connection with a merger, consolidation, acquisition or reorganization.

(11) The Fund may enter into repurchase agreements only with highly rated financial institutions specialized in this type of transaction and provided that (i) during the life time of a repurchase agreement the Fund may not sell the underlying securities before the repurchase is effected, and (ii) the Fund shall ensure to maintain the importance of such transactions at a level which enables it at all times to meet its redemption obligations vis-à-vis its Shareholders.

(12) Under normal circumstances the Fund shall not leverage the assets of the Portfolio through borrowings or establish short positions exceeding 100% of the net assets of the Portfolio.

The Management Company need not comply with the investment limit percentages set forth above when exercising subscription rights attaching to securities which form part of the assets of the Fund.

If by reason of subsequent fluctuations in values of the Fund's assets or as a result of the exercise of subscription rights, the investment limit percentages above are infringed, priority will be given, when sales of securities are made, to correcting the situation, having due regard to the interests of the shareholders.

The Management Company may from time to time impose further investment restrictions as are compatible with or in the interest of the shareholders, in order to comply with the laws and regulations of the countries where the Shares of the Fund are sold.

#### *6) Issue of Shares*

One or several classes of Shares of the Fund shall be issued by the Management Company for each Portfolio subject to payment therefor to the Custodian within such period thereafter as the Management Company may from time to time determine. Fractions of Shares may be issued to such fractional entitlements as the Management Company may determine.

Certificates for Shares or confirmations of shareholding shall be delivered by the Management Company provided that payment therefor has been received by the Custodian.

The Management Company shall comply, with respect to the issuing of Shares, with the laws and regulations of the countries where these Shares are offered. The Management Company may, at its discretion, discontinue temporarily, cease definitely or limit the issue of Shares at any time to persons or corporate bodies resident or established in certain countries or territories. The Management Company may also prohibit certain persons or corporate bodies from acquiring Shares, if such a measure is necessary for the protection of the shareholders as a whole and the Fund.

Furthermore, the Management Company may:

- (a) reject at its discretion any application for purchase of Shares;
- (b) repurchase at any time the Shares held by shareholders who are excluded from purchasing or holding Shares.

#### *7) Issue price*

The initial issue price per Share of each class will be determined by the Management Company in respect of the initial offer period. Thereafter the issue price per Share will be the net asset value per Share of the relevant class determined on or after the day on which the application for purchase of Shares is received and calculated in accordance with Article 9 hereafter (provided that such application is received prior to such deadline(s) as may from time to time be established

by the Management Company), plus, with respect to Shares of specific classes purchased, a sales charge in favour of banks and financial organizations acting in connection with the placing of the Shares as specified in the sales documents. With respect to other classes of Shares purchased a contingent deferred sales charge may be assessed on the proceeds of the repurchase if and when repurchased from shareholders on terms and conditions determined by the Management Company.

If the Management Company so resolves the issue price may be determined in several currencies specified in the sales documents relating to the Fund. In such event the currency conversion will be made at the middle market rate at the time of calculation of the net asset value.

Payment of the issue price, plus the sales charge if any, shall be made within five Luxembourg bank business days counting from and including the day when the application is accepted.

#### *8) Share certificates*

Any person or corporate body shall be eligible to participate in the Fund by subscribing for one or several Shares, subject, however, to the provisions contained in Article 6 of these Management Regulations. The Management Company shall issue certificates in registered form. Each certificate shall carry the signatures of the Management Company and the Custodian, both of which may be in facsimile. In the absence of a request for certificates investors will be deemed to have requested that no certificate be issued in respect of their Shares and a confirmation of shareholding will be delivered instead.

#### *9) Determination of net asset value*

The net asset value of the Shares of each class, expressed in the currency specified in the addendum to the Management Regulations, will be determined by the Management Company on the first day of each week on which banks are open for business in Luxembourg and New York (a «Valuation Day»), by dividing the value of the assets less the liabilities (including any provisions considered by the Management Company to be necessary or prudent) of the Fund properly allocable to such class of Shares by the total number of its Shares of such class outstanding at the time of determination of the net asset value. To the extent feasible, investment income, interest payable, fees and other liabilities (including management fees) will be accrued daily.

In the accounts of the Fund, the Management Company shall establish the Portfolios as follows:

a) the proceeds to be received from the issue of Shares of a specific class shall be applied in the books of the Fund to the Portfolio established for that class of Shares, and, as the case may be, the relevant amount shall increase the proportion of the net assets of such Portfolio attributable to the class of Shares to be issued, and the assets and liabilities and income and expenditure attributable to such class or classes shall be applied to the corresponding Portfolio subject to the provisions of this article;

b) where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be applied in the books of the Fund to the same Portfolio as the assets from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant pool;

c) where the Fund incurs a liability which relates to any asset of a particular Portfolio or to any action taken in connection with an asset of a particular Portfolio, such liability shall be allocated to the relevant Portfolio;

d) in the case where any asset or liability of the Fund cannot be considered as being attributable to a particular Portfolio, such asset or liability shall be allocated to all the Portfolios pro rata to the net asset values of the relevant classes of Shares provided that all liabilities, whatever Portfolio they are attributable to, shall, unless otherwise agreed upon with the creditors, be binding upon the Fund as a whole;

e) when class-specific expenses are paid and/or higher dividends are distributed to Shares of a given class, the net asset value of the relevant class of Shares shall be reduced by such expenses and/or by any excess of dividends paid to holders of Shares of one class over that paid to holders of the other class or classes (thus decreasing the percentage of the total net asset value of the Fund or of the Portfolio, as the case may be, attributable to such class of Shares) and the net asset value attributable to the other class or classes of Shares shall remain the same (thus increasing the percentage of the total net asset value of the Fund or of the Portfolio, as the case may be, attributable to such other class or classes of Shares);

f) when class-specific assets, if any, cease to be attributable to one class only, and/or when income or assets derived therefrom are to be attributed to several classes of Shares issued in connection with the same Portfolio, the share of the relevant class of Shares in the Portfolio shall increase in the proportion of such contribution; and

g) whenever Shares are issued or redeemed, the share in the common portfolio attributable to the corresponding class of Shares shall be increased or decreased by the amount received or paid, as the case may be, by the Fund for such issue or redemption.

The Fund may at any time issue Shares of additional classes, in connection with an existing Portfolio in which event the share of each additional class(es) of Shares in the Portfolio shall be determined initially in the proportion of the aggregate issue price received by the Fund and to be invested in the Portfolio upon the initial offering bears to the existing value of the Portfolio.

The assets of the Fund will be valued as follows:

(a) Securities or other assets listed or traded on a stock exchange are valued at the last known price on that exchange prior to the time when assets are valued.

Securities or other assets not traded on a stock exchange, but on any other market, are valued at the last known price deemed best to reflect their fair value.

Securities or other assets listed or traded on certain exchanges whose operations are similar to the U.S. over-the-counter market are valued at the last known price deemed best to reflect their fair value.

A security or other asset which is listed or traded on more than one exchange is valued at the quotation on the exchange determined to be the primary market for such security or other asset by the Fund. Listed securities or other assets that are not traded on a particular day are valued at the last known price deemed best to reflect their fair value.

(b) Debt instruments having 60 days or less remaining until maturity are valued at amortized cost if their original term to maturity was 60 days or less, or by amortizing their fair value as of the 61st day prior to the majority if their original terms to maturity exceeded 60 days (unless in either case the Management Company determines that this method does not represent fair value).

(c) All other assets of the Fund, including restricted and not readily marketable securities or other assets, are valued in such manner as the Management Company in good faith deems appropriate to reflect each assets' fair market value.

(d) In instances where the price of a security or other asset determined above is deemed not to be representative, the security or other assets are valued in a manner determined by the Management Company to reflect their fair value. Among the factors which may be considered in determining the fair value of not readily marketable securities or other assets are (a) the nature and duration of the restrictions upon the disposition of the securities or other assets, (b) the extent to which there is a market for securities or other assets of the same class, and (c) the initial discount, if any, at which securities or other assets were acquired below the market value of marketable securities or other assets of the same class.

(e) Cash and other liquid assets will be valued at their face value with interest accrued to the end of the day.

(f) For purposes of determining the Net Asset Value, any assets or liabilities in currencies other than U.S. dollars will be converted by using the relevant spot rate quoted by a bank or other responsible financial institution. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined in accordance with policies established by the Management Company.

In the event that extraordinary circumstances render such a valuation impracticable or inadequate, the Management Company is authorized to follow other rules, prudently and in good faith, in order to achieve a fair valuation of the assets of the Fund.

#### *10) Suspension of determination of net asset value*

The Management Company may temporarily suspend the determination of the net asset value and in consequence the issue and the repurchase of Shares of any Portfolio in any of the following events:

(a) when the market or the stock exchange where the prices of a material portion of the securities held within a Portfolio are established is closed, or the transactions in the major market or the major stock exchange of the securities held within a Portfolio are restricted or suspended on a day other than ordinary holidays or customary closing days during the weekend;

(b) as a result of an emergency state of affairs, the reasonable disposal of the securities held within a Portfolio becomes impossible or there exist circumstances which the Management Company deems will cause material harm or serious prejudice to the Shareholders;

(c) the communications system normally used for the determination of the price or the value of the securities held within a Portfolio is damaged, or there are reasons why the prompt and correct establishment of the prices of the securities owned by the Fund is reasonably impossible; or

(d) the Management Company deems it impossible to transfer funds held within a Portfolio at normal exchange rates at the time of acquisition of any securities by the Portfolio.

The decision to suspend temporarily the determination of the Net Asset Value of Shares of a Portfolio does not necessarily entail the same decision for the classes of Shares of another Portfolio, if the assets within such other Portfolio are not affected to the same extent by the same circumstances.

#### *11) Repurchase*

Repurchase will be made at such net asset value per Share of the relevant class determined on the valuation day on which the repurchase request is received and determined in accordance with the terms of Article 9 above, or, if the Management Company determines to offer Shares in several currencies, the countervalue thereof in another currency converted as specified in Article 7 above, less any contingent deferred sales charge payable to institutions entrusted with the distribution of the Shares, if any, provided that the request is received prior to such deadline(s) as may from time to time be established by the Management Company. Such repurchase request must be accompanied by the relevant share certificates (if issued).

The Management Company shall ensure that the Fund maintains an appropriate level of liquidity, so that under normal circumstances repurchase of the Shares of the Fund may be made promptly upon request by shareholders. Payment of the repurchase price shall be made not later than five Luxembourg bank business days counting from and including the day when the repurchase request is accepted and subject to receipt of the share certificates (if issued).

The Custodian must make payment only if no statutory provisions, such as exchange control regulations or other circumstances outside the control of the Custodian, prohibit the transfer of the payment of the repurchase price to the country where reimbursement was applied for.

The Management Company may limit the redemption of Shares in the event the Fund receives on any Valuation Day requests to redeem more than 10% of the Shares outstanding on such date. Any part of a redemption request to which effect is not given by reason of the exercise of this power by or on behalf of the Management Company will be treated as if a request has been made in respect of the next Valuation Day and all following Valuation Day (in relation to which the Management Company has the same power) until the original request has been satisfied in full.

#### *12) Conversion*

Upon application to the Management Company, Shares of each class of a Portfolio may be converted into Shares of the same class of any other Portfolio outstanding at a rate determined by reference to the respective net asset values

on the date of conversion, provided that the Management Company may make conversions subject to such restrictions or to the payment of fees and expenses as it may determine in the light of the interest of the shareholders of the Fund as a whole.

### *13) Charges of the Fund*

The Fund will bear the following charges:

- investment management and/or advisory fees;
- all taxes which may be due on the assets and the income of the Fund;
- the reasonable disbursements and out-of-pocket expenses (including without limitation telephone, telex, cable and postage expenses) incurred by the Custodian and any custody charges of banks and financial institutions to whom custody of assets of the Fund is entrusted;
- usual banking and brokerage fees due on transactions involving securities held in any of the Portfolios of the Fund (such fees to be included in the acquisition price and to be deducted from the selling price);
- the remuneration of the Management Company;
- the remuneration of the Custodian and other banks and financial institutions entrusted by the Custodian with custody of the assets of the Fund, and of the Registrar and Transfer Agent and Administrative Agent, as well as those of agents in places of registration, all of which may be determined as a percentage of the net assets of the Fund and/or as a fixed sum;
- distribution expenses and shareholder servicing fees which may be determined as a percentage of the net assets of the Fund or of the net asset value of the aggregate Shares of the class to which such fees relate;
- legal expenses incurred by the Management Company or the Custodian while acting in the interests of the shareholders;
- the cost of printing certificates; the cost of preparing and/or filing the Management Regulations and all other documents concerning the Fund, including registration statements and prospectuses and explanatory memoranda with all authorities (including local securities dealers' associations) having jurisdiction over the Fund or the offering of Shares of the Fund; the cost of preparing, in such languages as are necessary for the benefit of the shareholders, including the beneficial holders of the Shares, and distributing annual and semi-annual reports and such other reports or documents as may be required under the applicable laws or regulations of the above-cited authorities; the cost of accounting, bookkeeping and calculating the daily net asset value; currency conversion costs; the cost of preparing and distributing public notices to the shareholders; lawyers' and auditor's fees; the costs incurred with the admission and the maintenance of the Shares on the stock exchanges on which they are listed; and all similar administrative charges, including, unless otherwise decided by the Management Company, and unless otherwise decided, all advertising expenses and other expenses directly incurred in offering or distributing the Shares, including the printing costs of copies of the above mentioned documents or reports, which are utilised by the distributors of the Shares in the course of their business activities.

All recurring charges will be charged first against income, then against capital gains and then against assets. Other charges may be amortized over a period not exceeding five years.

### *14) Accounting year, Audit*

The accounts of the Fund are closed each year on 31st December and for the first time on 31st December 1998. The consolidated accounts of the Fund are kept in United States dollars.

The accounts of the Management Company will be audited by auditors appointed by the Management Company.

The Management Company shall also appoint an authorized auditor who shall, with respect to the assets of the Fund, carry out the duties prescribed by the law of 30th March 1988 regarding collective investment undertakings.

### *15) Dividends*

Distributions may be declared for such amounts and with respect to such class or classes of Shares as the Management Company may determine in the addenda to these Management Regulations. Payment dates for dividends shall be set out in the prospectuses or explanatory memoranda issued by the Management Company in connection with the sale of the Shares of the Fund.

No distribution may be made as a result of which the net assets of the Fund would become less than the minimum of Luxembourg francs 50,000,000.- as prescribed by Luxembourg law.

Dividends not claimed within five years from their due date will lapse and revert to the Fund.

### *16) Amendment of the Management Regulations*

The Management Company may, upon approval of the Custodian, amend these Management Regulations in whole or in part at any time.

Amendments will become effective five days after their publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

### *17) Publications*

The net asset value, the issue price and the repurchase price per Share will be available in Luxembourg at the registered office of the Management Company and the Custodian.

The audited annual reports and the unaudited semi-annual reports of the Fund are made available to the shareholders at the registered offices of the Management Company, the Custodian and any Paying Agent.

Any amendments to these Management Regulations, including the dissolution of the Fund, will be published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg.

The amendments and any notices to shareholders may also be published, as the Management Company may decide, in newspapers of countries where the Shares of the Fund are offered and sold.

18) *Duration of the Fund, Liquidation, Amalgamation*

The Fund is established for an unlimited period. The Fund may be dissolved at any time by mutual agreement between the Management Company and the Custodian. Any notice of dissolution will be published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations* of Luxembourg and in at least three newspapers with appropriate distribution, at least one of which must be a Luxembourg newspaper, to be determined jointly by the Management Company and the Custodian.

Issuance and repurchase of Shares will cease at the time of the decision or event leading to the dissolution.

The Management Company will realize the assets of the Fund in the best interests of the shareholders and, upon instructions given by the Management Company, the Custodian will distribute the net proceeds of the liquidation, after deducting all liquidation expenses, attributable to each class of Shares, among the shareholders in proportion of the Shares of the relevant class held.

The liquidation or the partition of the Fund or of any Portfolio may not be requested by a shareholder, nor by his heirs or beneficiaries.

The Management Company may similarly decide to dissolve any Portfolio without terminating the Fund. In such event it shall refund to the holders of Shares of the Classes concerned the full net asset value of such Classes. Such action shall be publicized by the Management Company in the same manner as the dissolution of the Fund and the proceeds of the refund shall be deposited with the Custodian for a period of six months for collection by the former Shareholders who will be entitled thereto and thereafter at the Caisse des Consignations in Luxembourg.

Further by decision of the Management Company two or more Portfolios may be amalgamated and the corresponding Class of Shares converted into Shares of the corresponding Class linked to another Portfolio. The rights of the different Share Classes shall in such event be determined in the proportion of the respective net asset values. Such an amalgamation shall be made public at least one month prior thereto in order to allow investors to request redemption of their Shares if they do not wish to participate in the Portfolio so established.

19) *Statute of limitation*

The claims of the shareholders against the Management Company or the Custodian will lapse five years after the date of the event which gave rise to such claims.

20) *Applicable law, Jurisdiction and governing language*

Disputes arising between the shareholders, the Management Company and the Custodian shall be settled according to Luxembourg law and subject to the jurisdiction of the District Court of Luxembourg, provided, however, that the Management Company and the Custodian may subject themselves and the Fund to the jurisdiction of courts of the countries, in which the Shares of the Fund are offered and sold, with respect to claims by investors resident in such countries and, with respect to matters relating to subscriptions and repurchases by shareholders resident in such countries, to the laws of such countries. English shall be the governing language for these Management Regulations, provided, however, that the Management Company and the Custodian may, on behalf of themselves and the Fund, consider as binding the translation in languages of the countries in which the Shares of the Fund are offered and sold, with respect to Shares sold to investors in such countries.

Dated 27th May 1998.

MANAGEMENT COMPANY  
Signatures

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.  
Custodian

J. J.H. Presber  
Vice-President

R. Remond  
Vice President

*First Addendum to the Management Regulations describing the Technology Portfolio*

Following a decision of the Management Company made with the consent of the Custodian of ACM STRATEGIC INVESTMENTS, a fonds commun de placement under the laws of Luxembourg (the «Fund») a portfolio is created within the Fund under the name «ACM STRATEGIC INVESTMENTS-TECHNOLOGY PORTFOLIO» (the «Portfolio») and in connection with the Portfolio the Fund shall issue Shares of class Technology Portfolio A («class A Shares»), class Technology Portfolio B («class B Shares»), class Technology Portfolio 1 («class 1 Shares»), as well as Shares of class Technology Portfolio P («class P Shares»).

The Shares of each class are issued subject to a minimum investment requirement and/or a minimum holding requirement determined by the Management Company in respect of such class and published in the sales document of the Fund. Class P Shares shall be issued only to qualifying investors who meet the conditions determined by the Management Company. Their initial base price for the issue of the Shares shall be determined by the Management Company and shall subsequently be equal to their net asset value. In addition there shall be due such sales charge or contingent deferred sales charge, as may be provided in the sales documents or agreed with the subscriber. The Management Company determines the initial offering period in respect of each class which shall be published in the sales documents.

In respect of class A Shares, the Fund shall pay a monthly shareholder servicing fee at the annual rate of 0.95% of the average weekly net asset value of class A Shares, such fee to be deducted from the proportion of the net assets of the Portfolio attributable to class A Shares.

In respect of class B Shares, the Fund shall pay a monthly distribution fee at the annual rate of 1% of the average weekly net asset value of class B Shares and a shareholder servicing fee computed at the annual rate of 0.80% of the average daily net asset value of class B Shares, such fees to be deducted from the proportion of the net assets of the Portfolio attributable to class B Shares.

Class I Shares shall not be subject to a distribution fee or shareholder servicing fee and class P Shares shall neither be subject to a distribution fee or shareholder servicing fee nor to the management and advisory fees charged to the Portfolio described below.

The Shares of each class may be redeemed at the option of the shareholders on each Valuation Date.

The Management Company and any investment manager, investment advisor or sub-advisor are entitled to fixed management fees payable at the end of each month, at an aggregate annual rate not exceeding 1.30% of the average of the weekly Net Asset Value during the relevant month attributable to class A, class B and class I Shares. In addition the Fund shall pay to the Management Company and/or the investment adviser an incentive fee to be accrued weekly and payable at the end of each accounting year, such fee not to exceed 20% of the increase of the net assets of the Portfolio attributable to class A, class B and class I Shares (as adjusted for subscriptions and redemptions, but including unrealized appreciations of investments), provided that in the event of a decrease of the net assets (as adjusted for issues and redemption) the amount of such decrease attributable to such Share classes must be fully recovered before any further incentive fee may be accrued and charged.

The rate of the incentive fee may vary for the different classes of Shares and will be computed separately (including any carry forward of any decrease of the net assets) and charged separately to each Share class.

Shares may be converted into Shares of other Portfolios within the limits stated in the sales documents of the Fund.

The investment objective of the Portfolio is to achieve superior capital growth.

The investments of the Portfolio may be made through a variety of instruments available in both the U.S. and non-U.S. markets, including, but not limited to, equity and fixed income securities and financial derivatives (e.g. listed and over-the-counter options, futures and forward contracts on equity and fixed income securities). These instruments may be denominated in currencies other than the U.S. dollar.

The Portfolio concentrates its investments in equity securities of companies that derive or are expected to derive a substantial portion of their assets from products and services in science and technology and it is anticipated that under normal conditions at least 70% of the Portfolio's net assets will be invested in such companies. Current income will be incidental of the objective of capital growth.

In order to enhance the Portfolio's overall return, it is intended to leverage its assets and to utilize the market technique of short selling. Under normal circumstances, the Portfolio either will leverage its assets, through borrowings or the use of options or other operational leverage, in an amount representing at least 20% of its net assets or will establish short positions representing at least 20% of its net assets. Under normal circumstances, the Portfolio will not leverage its assets through borrowings or establish short positions exceeding 100% of its net assets.

In the management of the Fund's investment portfolio, the Management Company seeks to utilize market volatility judiciously (assuming no change in company fundamentals) to adjust the portfolio positions. The Portfolio strives to capitalise on unwarranted price fluctuations, both to purchase or increase positions on weakness and to sell or reduce overpriced holdings. Under normal circumstances, it is intended for the Portfolio to remain substantially fully invested in equity securities and options thereon and intends not to take significant cash positions for market timing purposes.

Investments will be made primarily in equity securities of companies which the Management Company believes will benefit from technological advances or improvements and thus present opportunities for capital growth. The Portfolio's assets will be primarily invested in companies located in the United States and to a lesser extent in those located in the Pacific Basin and Western Europe.

The investments of the Portfolio will be made individually through ACM TECHNOLOGY HEDGE INVESTMENTS, a fonds commun de placement established under the laws of Luxembourg by ALLIANCE CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A.

The Management Company does not intend to declare dividends out of the income and capital gains of the Portfolio on Share classes A, B, I and P.

Dated 27th May 1998.

MANAGEMENT COMPANY  
Signatures

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.  
Custodian

J. J.H. Presber  
Vice-President

R. Remond  
Vice President

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 1998, vol. 507, fol. 84, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(21696/260/469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 1998.

**FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN, FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE REVISION  
EVERARD-KLEIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5969 Itzig, 47, rue de la Libération.

**STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. Monsieur Roland Klein, réviseur d'entreprises, demeurant à L-2222 Luxembourg, 298, rue de Neudorf.
2. Monsieur Marc Everard, expert-comptable, demeurant à L-9125 Schieren, route de Luxembourg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre 1<sup>er</sup>. Dénomination, Siège, Durée, Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE REVISION EVERARD-KLEIN S.à.r.l., en abrégé FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.à r.l.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Itzig.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** La société a pour objet l'exécution de tous services se rapportant à la profession d'expert comptable à titre indépendant, ainsi qu'à l'exercice de la profession de réviseur d'entreprises au sens de la loi du 28 juin 1984, consistant notamment à organiser, contrôler, apprécier et redresser les comptabilités et les comptes de toute nature, ainsi qu'à analyser par des procédés de la technique comptable la situation et le fonctionnement des entreprises sous leurs différents aspects économiques, juridiques et financiers, à faire le contrôle légal ou contractuel des comptes de sociétés ou d'organismes ainsi qu'à rendre des services et à donner des consultations dans les domaines financiers, administratifs et fiscaux, ainsi que l'exercice de toutes autres activités qui ne sont pas incompatibles avec les deux professions précitées et de toutes opérations de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

## **Titre II. Capital social, Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs (500.000,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cinq mille francs (5.000,-) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

– M. Roland Klein, prénommé, 51 parts sociales . . . . .	51
– M. Marc Everard, prénommé, 49 parts sociales . . . . .	49
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque toutes les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 12.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

## **Titre III. Administration**

**Art. 13.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-a-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

## **Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 1998.

**Art. 19.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 20.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un

fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre V. Dissolution, Liquidation**

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VI. Disposition générale**

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ trente mille francs (30.000,-).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-5969 Itzig, 47, rue de la Libération.
2. L'assemblée générale désigne comme gérant pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Roland Klein, prénommé.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature. Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire. Signé: R. Klein, M. Everard, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1998, vol. 106S, fol. 45, case 10. – Reçu 5.000 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 1<sup>er</sup> avril 1998.

G. Lecuit.

(14300/220/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 1998.

### **FOLLIA SHIPPING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.

#### **STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1) CHIMES MANAGEMENT CORPORATION, société de droit Bahamas, ayant son siège social à Nassau, Bahamas, ici représentée par Monsieur Pascal Wiscour-Conter, ci-après qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui conférée.
  - 2) Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences économiques et financières, demeurant à Luxembourg.
- Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

#### **Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé par les présentes une société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («Luxembourg») et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination FOLLIA SHIPPING S.A.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Il peut être transféré dans tout autre endroit du Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration pourra en outre établir des succursales ou bureaux aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion journalière.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale statuant dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

## Chapitre II. Capital, Actions

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social est fixé à cent millions de lires italiennes (100.000.000,- ITL), représenté par mille (1.000) actions, d'une valeur nominale de cent mille lires italiennes (100.000,- ITL) chacune, toutes de même catégorie.

Le capital social peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs fois par décision de l'Assemblée Générale statuant dans les formes prescrites pour les modifications de statuts. L'exécution d'une telle augmentation de capital pourra être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

**Art. 6. Forme des actions.** Les actions sont nominatives ou au porteur au gré de l'actionnaire.

Les titres d'actions au porteur sont extraits d'un registre à souches et numérotés.

La Société maintiendra un registre des actions nominatives qui contiendra la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre de ses actions et, le cas échéant leur transfert avec la date y afférente.

Le Conseil d'Administration peut créer des certificats d'actions multiples.

**Art. 7. Transmission et cession des actions.** Toute cession d'actions à un tiers non actionnaire, volontaire ou forcée, à quelque titre et sous quelque forme que ce soit, alors même qu'elle ne porterait que sur la nue-propriété, ne peut être réalisée qu'avec l'agrément préalable du Conseil d'Administration.

Les héritiers, ayants droit et créanciers d'un actionnaire ne peuvent, pour quelque motif que ce soit, provoquer l'apposition de scellés sur les biens et valeurs de la société, en demander le partage ou la licitation prendre des mesures conservatoires, provoquer des inventaires, ni s'immiscer d'aucune manière dans son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires et bilans sociaux et aux décisions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale.

**Art. 8. Droits attachés à chaque action.** Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit à une quotité, proportionnelle au nombre des actions existantes, de l'actif social, des bénéfices ou du boni de liquidation.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe.

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée Générale.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

## Chapitre III. Conseil d'Administration

**Art. 9. Conseil d'Administration.** La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui détermine leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale des Actionnaires, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration peut choisir parmi ses membres un Président et un ou plusieurs Administrateur-Délégué(s) et fixe leur pouvoirs. L'Assemblée Générale Ordinaire fixe, le cas échéant, leurs honoraires et émoluments.

Les administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil d'Administration par tous moyens, même verbalement.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un autre administrateur pour le représenter aux réunions du Conseil et y voter en ses lieux et place.

Le Conseil d'Administration délibère valablement si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

En cas d'urgence le Conseil d'Administration peut approuver des résolutions par vote circulaire exprimé par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex pourvu que les résolutions soient approuvées par tous les administrateurs. Une telle décision est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Elle pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

**Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.** Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés par le Président ou par l'Administrateur-Délégué ou par deux administrateurs. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Il peut notamment et sans que la liste suivante soit limitative ou exhaustive, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, décider de toutes interventions financières, relatives auxdites opérations, encaisser toutes sommes dues appartenant à la société, en donner quittance, faire et autoriser tous retraits, transferts et aliénation de fonds, de rentes, de créances ou de valeurs appartenant à la société, ouvrir tout compte, escompter ou émettre tout chèque ou billet à ordre, emprunter ou prêter à court ou à long terme.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut déléguer toute ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un membre du Conseil d'Administration est soumise à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

**Art. 14. Conflits d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé. Un administrateur de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

La Société indemniserà tout administrateur et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tout frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeur dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur de la Société ou à la demande de la Société ou de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils avaient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

**Art. 15. Représentation de la Société.** Vis-à-Vis de tiers, la Société est engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs dont nécessairement celle de l'administrateur-délégué, ou par la signature individuelle d'un mandataire de la Société dûment autorisé à cette fin, ou par la signature individuelle d'une personne à qui un pouvoir spécial a été conféré par le conseil d'Administration ou son représentant, mais seulement dans les limites de ces pouvoirs.

**Art. 16. Rémunération des Administrateurs.** L'Assemblée Générale peut allouer aux administrateurs une rémunération fixe ou des jetons de présence ou leur accorder le remboursement forfaitaire de leurs frais de voyage ou autres charges des frais généraux.

**Art. 17. Commissaires aux comptes.** Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués par l'Assemblée Générale, avec ou sans motif.

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe, le cas échéant, leurs émoluments.

#### Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

**Art. 18. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute Assemblée Générale des Actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Elle a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi.

**Art. 19. Assemblée Générale Annuelle.** L'Assemblée Générale Annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tel endroit indiqué dans les avis de convocation, le troisième mardi du mois d'octobre à 15.00 heures et pour la première fois en 1999. Si ce jour est un jour férié légal, la réunion a lieu le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 20. Autres Assemblées Générales.** Le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres Assemblées Générales.

Les Assemblées Générales des Actionnaires, y compris l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'Administration.

**Art. 21. Procédure, Vote.** Les Assemblées Générales des actionnaires seront convoquées par le Conseil d'Administration ou le ou les commissaires aux comptes dans les formes prévues par la loi. La convocation contiendra l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut prendre part aux Assemblées des Actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur un mandataire, lequel ne peut pas être actionnaire. Le Conseil d'Administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir pour prendre part aux Assemblées Générales.

Chaque action donne droit à une voix. Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix présentes ou représentées.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président du Conseil d'Administration ou par l'Administrateur-Délégué ou par deux administrateurs.

### Chapitre V. Année Sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 22. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution de la société et finit le dernier jour du mois de décembre 1998.

Le Conseil d'Administration prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

**Art. 23. Affectation des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

Sur recommandation du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale des Actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiements de ces acomptes.

La Société peut racheter ses propres actions en conformité avec les dispositions de la loi.

### Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 24. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Chapitre VII. Lois applicables

**Art. 25. Lois applicables.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglés conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et Paiement*

Les actions indiquées à l'article cinq ont été souscrites comme suit:

1) CHIMES MANAGEMENT CORPORATION, préqualifiée, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	999
2) Monsieur Pascal Wiscour-Conter, préqualifié, une action . . . . .	1
Total: mille actions . . . . .	1.000

Toutes les actions ont été souscrites et libérées en espèces à concurrence de cent pour cent (100%) de sorte que la Société a dès à présent à sa disposition la somme de cent millions de liras italiennes (100.000.000,- ITL) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 25 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ quatre-vingt-cinq mille francs luxembourgeois (85.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après délibération, ils ont pris chaque fois à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés au fonctions d'administrateurs:

- 1) Monsieur Pascal Wiscour-Conter, licencié en sciences économiques et financières, demeurant à Luxembourg;
- 2) Monsieur Daniel Coheur, licencié en sciences économiques et commerciales, demeurant à Luxembourg; et
- 3) Monsieur Pascal Collard, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin avec l'assemblée générale annuelle statutaire de 1999.

#### *Deuxième résolution*

Le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

Madame Ana De Sousa, comptable, demeurant à Luxembourg.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin avec l'assemblée générale annuelle statutaire de 1999.

#### *Troisième résolution*

Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer en totalité la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion individuellement à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

*Quatrième résolution*

Le siège social est fixé au 42, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.

*Cinquième résolution*

Le Conseil d'Administration est autorisé à nommer administrateur-délégué un ou plusieurs de ses membres.

*Réunion du Conseil d'Administration*

Et aussitôt les administrateurs prédésignés, Monsieur Pascal Wiscour-Conter et Monsieur Pascal Collard, ici présents, et Monsieur Daniel Coheur, ici représenté par Monsieur Pascal Wiscour-Conter, prénommé, aux termes d'une procuration ci-annexée, se sont réunis en Conseil et, ont pris à l'unanimité la décision suivante:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale extraordinaire de ce jour, le Conseil nomme Monsieur Pascal Wiscour-Conter préqualifié «administrateur délégué»; le Conseil d'Administration lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, avec plein pouvoir d'engager la société individuellement sous sa seule signature pour toute opération bancaire ne dépassant pas six cent mille francs luxembourgeois (600.000,- LUF) (ou la contre-valeur en devise) et sous réserve de la limitation suivante: tous les actes relevant de l'achat, la vente et l'hypothèque de navire ainsi que toute prise de crédit devront requérir la signature de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: P. Wiscour-Conter, P. Collard, Fr. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> avril 1998, vol. 840, fol. 37, case 8. – Reçu 20.925 francs.

*Le Receveur ff. (signé): Oehmen.*

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 avril 1998.

Fr. Kessler.

(14302/219/256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 1998.

## **GFC INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 9, rue Dicks.

### STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1) Monsieur Jean-François Guthmann, gérant de sociétés, demeurant à F-68000 Colmar, 6, place de la Cathédrale, ici représenté par Madame Andrée Butterlin, ci-après qualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui conférée.

2) Madame Andrée Butterlin, gérante de sociétés, demeurant à F-68000 Colmar, 5, rue Schickele.

Lesquels comparants toujours représentés comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de GFC INTERNATIONAL.

**Art. 2.** La société a pour objet la formation, l'organisation et le conseil en matière de relations financières.

Elle a en outre pour objet la prise de participation au sens le plus large dans toute société d'un objet semblable ou différent du sien; elle pourra prendre toutes mesures de nature à valoriser sa participation dans ces sociétés, notamment souscrire à leurs emprunts obligataires ou non, leur consentir des avances de fonds et s'intéresser à leur gestion journalière au travers de l'exécution de mandats d'administrateurs ou de mission de consultance au sens le plus large.

La société peut faire toutes opérations commerciales ou financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cinq mille francs (5.000,-) chacune.

Il a été souscrit comme suit:

1) Monsieur Jean-François Guthmann, gérant de sociétés, demeurant à F-68000 Colmar, 6, place de la Cathédrale, quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	99
2) Madame Andrée Butterlin, gérante de sociétés, demeurant à F-68000 Colmar, 5, rue Schickele, une part sociale	1
<b>Total:</b> cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

**Art. 5.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 6.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

**Art. 7.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

**Art. 8.** Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort, excepté aux héritiers réservataires et au conjoint survivant, requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption.

**Art. 9.** Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

**Art. 12.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 1998.

*Frais*

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à trente mille francs (30.000,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les statuts de la société ainsi arrêtés, les comparants, seuls associés de la société se sont réunis en assemblée générale et ont à l'unanimité pris les résolutions suivantes:

I.- Est nommée gérante de la société:

Madame Andrée Butterlin, gérante de sociétés, demeurant à F-68000 Colmar, 5, rue Schickele;

II.- Le siège social de la société se trouve à L-4081 Esch-sur-Alzette, 9, rue Dicks.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature de la gérante.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête de présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: A. Butterlin et Fr. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 mars 1998, vol. 840, fol. 30, case 11. – Reçu 5.000 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 avril 1998.

F. Kessler.

(14303/219/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 1998.

**HERMANS, VOET & CO, Société civile.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.

—  
STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Guy Paul Valentine Emile Harry Hermans, économiste, demeurant à L-1537 Luxembourg, 1, rue des Foyers.

2. Monsieur Lucien Voet, expert-comptable, demeurant à B-2950 Kapellen, 20, Zilverenhoeklaan.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société civile placée sous le régime des articles 1832 et suivant du Code Civil, qu'ils vont constituer entre eux:

**Titre 1<sup>er</sup>. Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé, entre les parties comparantes, qui seront partenaires de la société, une société civile sous la dénomination HERMANS, VOET & CO.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision des partenaires des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où les partenaires estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet le conseil pour les affaires et la gestion (NACELUX: 74.140) et l'administration d'entreprises (NACE-LUX 74.150).

**Art. 3.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) représenté par deux actions nominatives de deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (250.000,- LUF) chacune.

### **Titre II. Administration, Surveillance**

**Art. 4.** La société est administrée par les sociétaires conjointement, qui se confèrent tous pouvoirs à cet effet. La société est engagée par la signature conjointe des deux administrateurs respectivement des personnes auxquelles des pouvoirs ont été délégués.

**Art. 5.** Tous bénéfices et réserves autres que ceux que la loi interdit de distribuer seront répartis à parts égales entre les partenaires.

**Art. 6.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 7.** La société est dissoute pour les causes prévues par la loi et sur demande écrite de l'un des associés dans la quinzaine de la présentation d'une telle demande.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux parts du capital social comme suit:

1) Guy Paul Hermans, une part . . . . .	1
2) Lucien Voet, une part . . . . .	1
Total: deux parts . . . . .	2

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G.P.V.E.H. Hermans, L. Voet, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 26 mars 1998, vol. 461, fol. 31, case 4. – Reçu 5.000 francs.

*Le Receveur (signé): Molling.*

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 2 avril 1998.

A. Lentz.

(14305/221/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 1998.

### **REALPROMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5333 Moutfort, 22, rue de Pleitrang.

#### **STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

- 1) Madame Rose-Marie Papier, employée privée, demeurant à B-6717 Attert, ici représentée par Monsieur Jules Movilliat, administrateur de sociétés, demeurant à B-6717 Attert, spécialement mandaté à cet effet par une procuration sous seing privé datée du 25 mars 1998;
- 2) Monsieur Jules Movilliat, préqualifié, agissant cette fois-ci en son nom personnel;
- 3) Monsieur Yvan Hautecoeur, employé privé, demeurant à B-6700 Toernich.

La prédite procuration, signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Ces comparants, agissant es-dites qualités, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de REALPROMO S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Moutfort.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront

imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes réalisations immobilières, la vente et la promotion ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (frs. 1.250.000,-), représenté par cinq cents (500) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont et resteront nominatives.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

Dans tous les cas, la cession et la transmission d'actions entre vifs ou pour cause de mort à des tiers sont soumises à un droit de préemption au profit des autres actionnaires au prorata de leur participation dans la société.

L'actionnaire qui veut céder ou transmettre tout ou partie de ses actions à un ou plusieurs tiers doit en informer les autres actionnaires par lettre recommandée en indiquant le nombre d'actions dont la cession ou la transmission est envisagée, les nom, prénom, profession et domicile des cessionnaires proposés.

Les autres actionnaires bénéficient d'un droit de préemption pour le rachat de ces actions dont la cession ou la transmission est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres.

En aucun cas, les actions ne sont fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres actionnaires par lettre recommandée dans le mois de la lettre l'avisant de la proposition de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice de droits procédant de l'accroissement, les actionnaires bénéficient d'un délai supplémentaire d'un mois commençant à courir à l'expiration du délai d'un mois imparti aux actionnaires pour faire connaître leur intention quant à l'exercice du droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition de ces actions est déterminé, soit de commun accord entre actionnaire cédant et le ou les actionnaire(s) acquéreur(s), soit, à défaut d'accord, par un expert indépendant nommé par les parties, ou, en cas de désaccord, par le président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg à la requête de l'actionnaire le plus diligent. Cette désignation lie les actionnaires.

Les actions qui ne sont pas absorbées par l'exercice du droit de préemption peuvent être cédées aux cessionnaires proposés dans un délai d'un mois suivant la période impartie aux actionnaires pour faire connaître leurs intentions.

Le prix ne doit pas être inférieur au prix déterminé selon les critères prévus à l'alinéa précédent.

### **Administration - Surveillance**

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président (s'il en existe), l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président (s'il en existe) ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 9.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. La voix de celui qui préside la réunion du conseil n'est pas prépondérante.

**Art. 10.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 11.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 12.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 13.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 14.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 15.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième vendredi du mois de mai à seize (16.00) heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 17.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le ou les commissaires. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 18.** Chaque action donne droit à une voix.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 20.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 21.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

#### **Disposition générale**

**Art. 22.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf.

#### *Souscription*

Les cinq cents (500) actions ont été souscrites comme suit:

1) par Madame Rose-Marie Papier, préqualifiée, deux cent cinquante actions	250
2) par Monsieur Jules Movilliat, préqualifié, cent vingt-cinq actions	125
3) par Monsieur Yvan Hauteceur, préqualifié, cent vingt-cinq actions	125
Total: cinq cents actions	500

Ces actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million deux cent cinquante mille francs (frs. 1.250.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Constataion*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Evaluation*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ cinquante-sept mille francs (frs. 57.000,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-5333 Moutfort, 22, rue de Pleitrangle.

2.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Jules Movilliat, préqualifié;

b) Monsieur François Peusch, expert-comptable, demeurant à Alzingen;

c) Monsieur Paul Sunnen, conseiller d'entreprises, demeurant à Moutfort.

4.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

Madame Marie-Thérèse Schiltz, comptable, demeurant à Alzingen.

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de deux mille trois.

6.- Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et à l'article 12 des statuts, le conseil d'administration de la société est autorisé à élire parmi ses membres un administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et lecture faite et interprétation de tout ce qui précède en langue d'eux connue, donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: J. Movilliat, Y. Hautecœur, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 1998, vol. 106S, fol. 65, case 9. – Reçu 12.500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 3 avril 1998.

T. Metzler.

(14314/222/182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 1998.

**GRISSIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

**STATUTS**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. Madame Anita de Souza, administrateur, demeurant à Desa Kudalari Condominium, Cabana Suite A28, N° 2 Lorong Kuda Off Jalan Tun Razak, 50450 Kuala Lumpur, Malaisie,

ici représentée par Monsieur Serge Tabery, licencié en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Kuala Lumpur, le 22 décembre 1997,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera formalisée.

2. Monsieur Serge Tabery, préqualifié, en son nom personnel.

Lesquels comparants, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination, Siège, Durée, Objet, Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme de société anonyme, sous la dénomination de GRISSIN S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à un million cinq cent mille francs français (FRF 1.500.000,-) représenté par quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale de cent francs français (FRF 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

#### **Administration, Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

**Art. 8.** Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut-être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 10.** La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 11.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

#### **Année sociale, Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 13.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le troisième jeudi du mois de juillet à 11.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 1998.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1999.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- Madame Anita de Souza, préqualifiée, quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	14.999
2.- Monsieur Serge Tabery, préqualifié, une action . . . . .	1
<b>Total: quinze mille actions . . . . .</b>	<b>15.000</b>

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme d'un million cinq cent mille francs français (FRF 1.500.000,-) se trouve maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais – Evaluation*

Pour les besoins de l'Enregistrement, le capital social est évalué à neuf millions deux cent quarante mille francs luxembourgeois (LUF 9.240.000,-).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 150.000,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Martin A. Rutledge, chartered accountant, demeurant à Dippach.

b) Madame Josiane Schmit, employée privée, demeurant à Lintgen.

c) Monsieur Patrick Haller, employé privé, demeurant à Imbringen.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., avec siège à L-1330 Luxembourg, 2, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire seront de six années et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille quatre.

5.- Le siège social est fixé à L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Tabery, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 1998, vol. 106S, fol. 37, case 1. – Reçu 92.325,- francs.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederanven, le 2 avril 1998.

P. Bettingen.

(14304/202/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 1998.

### **LAVVI EBBEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3858 Schifflange, 24, rue Denis Netgen.

#### STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur Josef Moeremans, commerçant, demeurant à L-9190 Vichten, 65, rue Principale.

Lequel comparant a requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de LAVVI EBBEL, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Schifflange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du ou des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'achat et la vente de tous genres d'articles ménagers, de bricolage et d'entretien et de tous articles qui ont besoin d'une démonstration et d'une promotion extraordinaire, ainsi que la vente d'articles de quincaillerie et d'équipements du foyer, ainsi que d'articles pour le bâtiment aux foires et marchés.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,-) divisé en cent (100) parts sociales de cinq mille francs (5.000,-) chacune.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par l'associé unique de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

**Art. 6.** Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession. Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 7.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

**Art. 8.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 9.** Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 10.** Le décès ou l'incapacité de l'associé unique ou d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

**Art. 11.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Mesure transitoire*

La première année sociale commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 1998.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à approximativement vingt-cinq mille francs (25.000,- LUF).

#### *Assemblée générale*

Et ensuite l'associé représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- Est nommé gérant pour une durée indéterminée Monsieur Josef Moeremans, prénommé. Le gérant aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

- Le siège social est établi à L-3858 Schiffflange, 24, rue Denis Netgen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Moeremans, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 1998, vol. 106S, fol. 51, case 3. – Reçu 5.000 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 2 avril 1998.

P. Decker.

(14306/206/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 1998.

### **Q D D IMMO SCI, Société civile.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

#### — STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt mars.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1. Monsieur Michel Yvan Quevy, administrateur de société, demeurant à B-7300 Boussu, 27, rue Maurice Brohée.
  2. Monsieur Christian Ghislain Dorange, administrateur de société, demeurant à B-7340 Colfontaine, 85, rue du Dragon.
  3. Monsieur Didier Georges Delepierre, administrateur de société, demeurant à B-7300 Boussu, 25, rue Ferrer.
- Lesquels comparants ont arrêté comme suit les statuts d'une société civile qu'ils vont constituer entre eux:

#### **1. Objet, Dénomination, Durée, Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société a pour objet l'acquisition, la vente, la location et la mise en valeur de tous immeubles pour compte propre.

La société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières ou financières et plus particulièrement cautionner toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à son prédit objet ou susceptibles de le favoriser.

**Art. 2.** La société prendra la dénomination: Q D D IMMO SCI.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché par simple décision des associés.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner dans les six premiers mois de l'exercice avec effet au 31 décembre, par lettre recommandée à ses co-associés.

Le ou les associés auront le droit de préférence jusqu'à la fin de l'exercice pour le rachat des parts de l'associé sortant. Les éléments de l'état de situation serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

## 2. Apports, Capital, Parts Sociales

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cent vingt mille francs (120.000,-) divisé en cent vingt parts (120) parts sociales de mille francs (1.000,-) chacune, réparties comme suit:

1. Monsieur Michel Yvan Quevy, administrateur de société, demeurant à B-7300 Boussu, 27, rue Maurice Bronée, quarante parts . . . . .	40
2. Monsieur Christian Ghislain Dorange, administrateur de société, demeurant à B-7340 Colfontaine, 85, rue du Dragon, quarante parts . . . . .	40
3. Monsieur Didier Georges Delepierre, administrateur de société, demeurant à B-7300 Boussu, 25, rue Ferrer, quarante parts . . . . .	40
Total: cent vingt parts . . . . .	120

Toutes les parts sont entièrement libérées par des versements en espèces dans la caisse de la société.

**Art. 6.** Les transmissions des parts sociales s'opéreront en observant l'article 1690 du Code civil. Les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être transmises à des tiers ou non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés, ces derniers, en cas de refus d'agrément, s'obligent à reprendre les parts moyennant paiement de leur valeur, à fixer par voie d'expertise des éléments de l'état de situation.

**Art. 7.** Chaque part donne droit à la propriété sociale et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes.

**Art. 8.** La société ne sera pas dissoute par le décès d'un des associés. L'incapacité juridique, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou plusieurs des associés ne mettront pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'incapacité, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les co-proprétaires indivis sont tenus pour l'exercice de leurs droits de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

## 3. Gestion de la société

**Art. 9.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixera leurs pouvoirs et la durée de leur fonction. Le ou les gérants représenteront la société tant en justice que vis-à-vis de tiers.

## 4. Assemblée générale

**Art. 10.** Les associés se réunissent en assemblée générale toutes les fois que les affaires de la société ou les associés représentant un quart du capital social le requièrent.

**Art. 11.** Les convocations aux assemblées ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés quinze jours au moins à l'avance avec indication sommaire de l'objet de la réunion.

L'assemblée pourra même se réunir sur simple convocation verbale et sans délai, si tous les associés sont présents ou représentés.

**Art. 12.** Tous les associés ont le droit d'assister à l'assemblée générale et chacun d'eux peut s'y faire représenter par un mandataire. L'assemblée ne pourra délibérer que si au moins la moitié des associés, représentant la moitié des parts émises, est présente ou représentée.

Lorsque l'assemblée générale est appelée à délibérer dans les cas prévus à l'article 15 ci-après, elle doit être composée au moins des trois quarts des associés représentant les trois quarts de toutes les parts.

Si ces conditions ne sont pas remplies l'assemblée est convoquée à nouveau et elle délibère valablement, quel que soit le nombre des associés et des parts qu'ils représentent, mais uniquement sur les points ayant figuré à l'ordre du jour de la première réunion.

**Art. 13.** Toutes les délibérations sont prises à la majorité des voix des associés présents, sauf ce qui est stipulé aux articles 12 alinéa 2 et 15 où les décisions devront être prises à la majorité des trois quarts.

Chaque associé présent ou représenté à l'assemblée a autant de voix qu'il a de parts, sans limitation.

**Art. 14.** L'assemblée générale ordinaire annuelle entend le rapport de la gérance, discute, approuve ou redresse les comptes.

Elle autorise tous actes excédant les pouvoirs du ou des gérants. Elle nomme les gérants et fixe leurs pouvoirs, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat.

**Art. 15.** L'assemblée générale statuera à la majorité des trois quarts des parts émises sur les propositions de modification des statuts, notamment d'augmentation ou de réduction du capital et de la division afférente en parts sociales; de dissolution, de fusion ou scission ou de transformation en société de toute autre forme, d'extension ou de restriction de l'objet social.

**Art. 16.** Les délibérations des assemblées sont consignées sur un registre spécial signé par les associés.

### 5. Etats de situation et répartition du bénéfice

**Art. 17.** La gérance tient une comptabilité régulière des opérations sociales. Elle établira au 31 décembre et pour la première fois le 31 décembre 1998 un état de situation contenant la liquidation du passif et de l'actif de la société.

Les produits nets de la société, constatés par l'état de situation annuelle, déduction faite des frais généraux, des charges sociales et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Ce bénéfice, sauf la partie qui serait mise en réserve par l'assemblée générale ordinaire, sera distribué entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

**Art. 18.** Toutes contestations éventuelles, qui peuvent s'élever entre associés ou entre la société et un associé ou ayants droit d'associé au sujet des affaires sociales pendant le cours de la société, ou de sa liquidation, sont soumises à la juridiction du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A cette fin, tout associé ou ayants droit d'associé doit faire élection de domicile au siège de la société. A défaut de pareille élection de domicile toutes assignations, significations sont valablement faites au parquet du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

### 6. Disposition générale

**Art. 19.** Les articles 1832 à 1872 du Code civil ainsi que les dispositions de la loi du 15 août 1915 et ses modifications ultérieures trouvent leur application partout, où il n'y est dérogé par les présents statuts.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de vingt mille francs (20.000,-).

#### Assemblée générale extraordinaire

Et ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social se considérant tous comme valablement convoqués se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Sont nommés gérants pour une durée indéterminée les prénommés associés Michel Yvan Quevy, Christian Ghislain Dorange et Didier Georges Delepierre. La société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux des trois gérants qui auront aussi pouvoir de donner hypothèque et mainlevée.

Le siège est établi à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

Dont acte, fait et dressé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. Quevy, G. Dorange, G. Delepierre, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 1998, vol. 106S, fol. 56, case 9. – Reçu 1.200 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 2 avril 1998.

P. Decker.

(14313/206/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 1998.

## SIGNES EXCHANGE & CIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.

### STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le seize mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem.

Ont comparu:

1.- OILMED S.A., une société ayant son siège à 53rd Street, Urbanizacion Obarrio, Swiss Bank Tower, 16th Floor, Panama, République de Panama,

ici représentée par Monsieur Vincent Goy, administrateur de société, demeurant à Dudelange,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée le 13 mars 1998.

2.- Monsieur Vincent Goy, prénommé, agissant en son nom personnel.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SIGNES EXCHANGE & CIE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut detenir des biens immobiliers tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social, sans vouloir bénéficier du régime fiscal organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à quatre-vingts millions de liras italiennes (ITL 80.000.000,-), divisé en trois mille deux cents (3.200) actions de vingt-cinq mille liras italiennes (ITL 25.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur. Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Exceptionnellement, la ou les premières personnes auxquelles sera déléguée la gestion journalière de la société, pourront, le cas échéant, être nommées par la première assemblée générale extraordinaire suivant la constitution.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier avril et finit le trente et un mars de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le deuxième mercredi du mois de juin à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 mars 1999.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1999.

*Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

- |   |          |
|---|----------|
| 1) OILMED S.A., prédésignée, trois mille cent quatre-vingt-dix-huit actions | 3.198    |
| 2) Monsieur Vincent Goy, prénommé, deux actions                             | <u>2</u> |

Total: trois mille deux cents actions

Le comparant sub. 1.- est désigné fondateur; le comparant sub. 2.- n'intervient qu'en tant que simple souscripteur.

Les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de quatre-vingt millions de lires italiennes (ITL 80.000.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante-douze mille francs luxembourgeois (LUF 72.000,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

*Deuxième résolution*

Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

- 1.- Monsieur Renato Mazzolini, administrateur de société, demeurant à Monaco.
- 2.- Monsieur Vincent Goy, prénommé.
- 3.- SIGNES S.A., ayant son siège à L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.

*Troisième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire:

Madame Monique Tommasini, employée privée, demeurant à Luxembourg.

*Quatrième résolution*

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2003.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale autorise dès à présent la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués chargés de la gestion journalière ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

*Sixième résolution*

L'assemblée faisant usage de la faculté lui reconnue par l'article 5 des statuts, nomme pour une durée de cinq années Messieurs Vincent Goy et Renato Mazzolini, prénommés, en qualité d'administrateurs-délégués à la gestion journalière des affaires de la société ainsi que sa représentation en ce qui concerne cette gestion, entendue dans son sens le plus large. La société sera engagée par la signature individuelle des administrateurs-délégués conformément aux dispositions de la loi et de l'article 5 des statuts.

*Septième résolution*

Le siège social est fixé à L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeure, les comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. Goy, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 mars 1998, vol. 833, fol. 45, case 10. – Reçu 16.760 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 mars 1998.

J.-J. Wagner.

(14316/239/155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 1998.

**IKTUS GEIE, Groupement Européen d'Intérêt Economique.**

R. C. Luxembourg D 11.

Le siège social de la société fixé jusqu'alors au 231, Val des Bons Malades, Luxembourg-Kirchberg, est dénoncé avec effet au 31 mars 1998.

Le commissaire aux comptes, M. Marco Ries, s'est démis de son mandat à cette même date.

Pour extrait conforme  
SANNE & CIE, S.à r.l.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 1998, vol. 504, fol. 71, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14384/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 1998.

---

**CHABLIS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 44.317.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 6 juillet 1998 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

I (02838/534/16)

Le Conseil d'Administration.

---

**ZIN S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.

H. R. Luxemburg B 21.348.

Die Aktionäre werden hiermit zur

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Gesellschaft eingeladen, die am 7. Juli 1998 um 11.00 Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

*Tagesordnung:*

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebniszuweisung per 31. Dezember 1997.
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
4. Neuwahlen.
5. Verschiedenes.

I (02854/534/17)

Der Verwaltungsrat.

---

**INSTAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 14.780.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra mardi, le 7 juillet 1998 à 17.00 heures au siège de KPMG Experts Comptables à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997;
3. Affectation des résultats au 31 décembre 1997;
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue;
5. Divers.

I (02891/528/17)

Le Conseil d'Administration.

---

**E.S. INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.  
R. C. Luxembourg B 13.091.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 26 juin 1998 à 9.00 heures au siège social.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et attribution du résultat au 31 décembre 1997.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

I (03014/521/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**OMEGA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1735 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.  
R. C. Luxembourg B 47.070.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 3 juillet 1998 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997;
3. Affectation des résultats;
4. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

I (03007/000/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**WEMARO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1735 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.  
R. C. Luxembourg B 45.565.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 3 juillet 1998 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997;
3. Affectation des résultats;
4. Décharge à donner au Conseil d'Administration et au Commissaire;
5. Nominations statutaires;
6. Divers.

I (03008/000/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SAILBOAT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.  
R. C. Luxembourg B 44.497.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 6 juillet 1998 à 10.00 heures au siège social.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et attribution du résultat au 31 décembre 1997.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Acceptation de la démission de M. Karl U. Sanne de son poste d'administrateur.
5. Nomination de Mme M.-Rose Dock, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, aux fonctions d'administrateur en son remplacement.

I (02990/521/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**LABORATOIRES PHARMEDICAL S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 8.201.

Messrs. Shareholders are hereby convened to attend the

**STATUTORY GENERAL MEETING**

which is going to be held at the address of the registered office, on *July 10, 1998* at 17.00 o'clock, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 1997.
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
4. Elections.
5. Miscellaneous.

I (02937/534/17)

*The Board of Directors.*

---

**BEST PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 11.289.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *10 juillet 1998* à 17.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02923/534/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**CHEFILUX, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
H. R. Luxemburg B 21.300.

Die Aktionäre werden hiermit zur

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Gesellschaft eingeladen, die am *13. Juli 1998* um 11.00 Uhr, an der Adresse des Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

*Tagesordnung:*

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebniszuweisung per 31. Dezember 1997.
3. Beschlussfassung über die Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
4. Neuwahlen.
5. Verschiedenes.

I (02927/534/17)

*Der Verwaltungsrat.*

---

**VIB-TECH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Luxembourg, 1A, rue Thomas Edison.  
R. C. Luxembourg B 47.853.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le *7 juillet 1998* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration,
2. Rapport du Commissaire aux Comptes,
3. Approbation des comptes annuels au 31 mars 1998,
4. Affectation des résultats,
5. Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
6. Divers.

I (02959/032/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

21107

**ELDORADO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 51.875.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *13 juillet 1998* à 15.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02929/534/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**POINSETIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 35.680.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *10 juillet 1998* à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02942/534/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SOCIETE DU ROUA, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 51.110.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le *14 juillet 1998* à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02945/534/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**COMPAGNIE FINANCIERE DE LA GAICHEL S.A., Société Anonyme en liquidation.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 58.371.

Messieurs les actionnaire sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le jeudi *9 juillet 1998* à 15.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

I (02961/009/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**COFIND - COMPAGNIE FINANCIERE INDUSTRIELLE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 59.057.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 15 juillet 1998 à 15.00 heures au siège social.

*Ordre du jour:*

1. Rapports de gestion et du commissaire aux comptes concernant l'exercice se clôturant au 31 décembre 1997
2. Approbation des comptes annuels et affectation du résultat.
3. Décharge aux organes sociaux
4. Divers.

Luxembourg, le 9 juin 1998.

I (02964/535/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**HADAFIN EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 55.318.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 7 juillet 1998 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et Rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1997.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

I (02969/696/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**REALFOND HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 54.934.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 7 juillet 1998 à 14.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et Rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1997.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

I (02970/696/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**DIFAGEM HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 50.656.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 7 juillet 1998 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et Rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1997.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

I (02971/696/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SADYD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 31.878.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 7 juillet 1998 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a) rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1997;
- b) rapport du Commissaire de Surveillance;
- c) lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1997;
- d) affectation du résultat;
- e) décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f) acceptation de la démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
- g) divers.

I (02902/045/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**RMC FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 32.347.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 9 juillet 1998 à 9.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a) rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1997;
- b) rapport du Commissaire de Surveillance;
- c) lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1997;
- d) affectation du résultat;
- e) décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f) acceptation de la démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant;
- g) divers.

I (02909/045/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**SOLUXOL.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 6.077.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 7 juillet 1998 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a) rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1997;
- b) rapport du commissaire de Surveillance;
- c) lecture et approbation du Bilan et du Comptes de Profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1997;
- d) affectation du résultat;
- e) décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f) acceptation de la démission des membres du Conseil d'Administration et nomination des remplaçants;
- g) acceptation de la démission du Commissaire de Surveillance et nomination de son remplaçant;
- h) divers.

I (02960/045/19)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**BERING VENTURE CAPITAL AG, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 5, boulevard de la Foire.  
H. R. Luxemburg B 44.012.

Die Aktionäre werden hiermit zur

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Gesellschaft eingeladen, die am 6. Juli 1998 um 15.00 Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

*Tagesordnung:*

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. Dezember 1997.
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
4. Neuwahlen.
5. Beschluß über die Weiterführung der Gesellschaft gemäß Artikel 100 der Gesetzgebung über die Handelsgesellschaften.
6. Verschiedenes.

I (02835/534/19)

Der Verwaltungsrat.

**TWIN CHEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 55.573.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 7 juillet 1998 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration et Rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1997.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
5. Divers.

I (02979/696/18)

Le Conseil d'Administration.

**OPPENHEIM UMBRELLA FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Gesellschaftssitz: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.  
H. R. Luxemburg B 58.168.

Gemäss Art. 12, 13 und 14 der Statuten ergeht hiermit die Einladung zur

## ORDENTLICHEN JÄHRLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre auf den 26. Juni 1998 um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft mit folgender Tagesordnung:

*Tagesordnung:*

1. Vorlage des Jahresabschlusses samt GuV sowie der Berichte von Verwaltungsrat und Wirtschaftsprüfer über das 1. Geschäftsjahr vom 16. April 1997 bis zum 31. März 1998;
2. Beschlussfassung über den Jahresabschluss samt GuV und die Ergebnisverwendung insgesamt sowie je nach Fondskategorie und Aktienklasse;
3. Beschlussfassung über die Vergütung der Mitglieder des Verwaltungsrates;
4. Entlastung von Verwaltungsrat und Wirtschaftsprüfer;
5. Erhöhung der Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrats von vier auf fünf;
6. Verschiedenes.

Die Entscheidungen der Generalversammlung werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen und mitstimmenden Aktionäre getroffen.

Aktionäre, die an dieser Generalversammlung teilnehmen wollen, müssen wenigstens fünf Tage vor der Versammlung ihre Aktienzertifikate bei folgenden Stellen hinterlegen:

- Sal. Oppenheim jr. & Cie. Luxembourg S.A., 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
- Sal. Oppenheim jr. & Cie. KGaA, Unter Sachsenhausen 4, D-50667 Köln
- Sal. Oppenheim jr. & Cie. KGaA, Bockenheimer Landstr. 20, D-60323 Frankfurt
- Sal. Oppenheim jr. & Cie. KGaA, Odeonsplatz 12, D-80539 München
- Deutsche Apotheker- und Ärztebank eG, Emanuel-Leutze-Str. 8, D-40547 Düsseldorf.

Auf Vorlage einer Bestätigung der Hinterlegung werden die Aktionäre dann ohne weitere Formalitäten zur Generalversammlung zugelassen.

Aktionäre, die an dieser Generalversammlung persönlich nicht teilnehmen können, können sich gemäss Art. 13 der Statuten durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen, wenn sie neben der Hinterlegungsbestätigung eine entsprechende schriftliche Vollmacht erteilen und beides wenigstens fünf Tage vor der Versammlung bei der Gesellschaft am Gesellschaftssitz eingehen.

Luxemburg, im Juni 1998.

II (02894/000/35)

Der Verwaltungsrat.

21111

**EUROPEAN COMMUNICATION AND TRANSPORTS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 42.374.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 26 juin 1998 à 16.00 heures au siège de la société.

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des bilan et compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1997
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux administrateurs et Commissaire aux Comptes
5. Ratification de la cooptation d'Administrateurs et décharge à accorder aux Administrateurs démissionnaires
6. Divers

II (02132/520/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**GENESE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 11.977.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 26 juin 1998 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant
5. Divers

II (02255/526/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**ALBA FININ S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.  
R. C. Luxembourg B 52.799.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held on June 26, 1998 at 4.30 p.m. at the registered office, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 1997
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

II (02256/526/15)

*The Board of Directors.*

---

**LMS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 46.450.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 26 juin 1998 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (02259/526/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**PUSHKA REAL ESTATE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 25.086.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 26 juin 1998 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un administrateur et nomination de son remplaçant
5. Divers

II (02257/526/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**EPHISE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 7, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 56.004.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 26 juin 1998 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (02258/526/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**JAVI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 28.061.

Les actionnaires et porteurs de parts de fondateurs sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 26 juin 1998 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 1996 et 1997
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (02260/526/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**MULTICOMMUNALE MARITIME ET COMMERCIALE S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.  
R. C. Luxembourg B 39.407.

Messrs shareholders are hereby convened to attend the

**STATUTORY GENERAL MEETING**

which is going to be held in Luxembourg at 5, boulevard de la Foire, on June 26, 1998 at 14.00 o'clock with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 1997
3. Discharge to the directors and to the statutory auditor
4. Elections
5. Resolution to be taken according to article 100 of the law of August 10, 1915
6. Miscellaneous.

II (02279/534/18)

*The board of directors.*

---

21113

**VITAR, Société Anonyme,  
(anc. FINANCIERE PAULE).**  
Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 54.424.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 30 juin 1998 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (02314/534/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**FITERBO S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon, Centre Descartes.  
R. C. Luxembourg B 41.250.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 29 juin 1998 à 11.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du commissaire;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire;
4. Réélection des administrateurs et du commissaire;
5. Divers.

II (02336/660/00)

*Pour le Conseil d'Administration.*

---

**SCHOONER INVESTMENT, Société Anonyme.**  
Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.  
R. C. Luxembourg B 39.331.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le jeudi 25 juin 1998, à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- 1) Rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1997;
- 2) Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997;
- 3) Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- 4) Affectation des résultats;
- 5) Nominations statutaires;
- 6) Divers.

II (02660/546/19)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**RIMAR INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 24.966.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 26 juin 1998 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Divers

II (02679/029/19)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**THUNDER HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 51.162.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le vendredi 26 juin 1998 à 15.00 heures au siège social

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1997.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1997 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nomination statutaire.
5. Divers.

II (02697/008/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**CLICHY HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 32.487.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le vendredi 26 juin 1998 à 11.00 heures au siège social

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1997.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1997 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nomination statutaire.
5. Divers.

II (02698/008/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**EURO.I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 38.392.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 26 juin 1998 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
7. Divers

II (02680/029/20)

*Le Conseil d'Administration.*

---

21115

**ALIFINCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 25.045.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, le 26 juin 1998 à 14.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 1997
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Nominations statutaires
6. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
7. Divers

II (02681/029/20)

*Le Conseil d'Administration.*

**TIMARU S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 24.983.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 26 juin 1998 à 17.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (02739/506/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**JAPAN DYNAMIC FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 21.694.

Shareholders are kindly invited to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of shareholders of our company, which will be held at the registered office of BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, on June 26, 1998, at 3.00 p.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Independent Auditor;
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Changes in Net Assets for the year ended as at March 31, 1998;
3. Allocation of the net results;
4. Discharge to the Directors;
5. Statutory Appointments;
6. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting with no restrictions.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting at the registered office of BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

II (02738/584/25)

*The Board of Directors.*

21116

**SILAWI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 21.312.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 26 juin 1998 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (02740/506/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**OTTIMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 53.123.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 26 juin 1998 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (02741/506/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**FLURWALD FINANZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 25.003.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 26 juin 1998 à 16.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (02742/506/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**FLOREA HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 29.369.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 26 juin 1998 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (02743/506/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**CHARLIMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 53.108.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 26 juin 1998 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

II (02744/506/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**DINAN S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 28.837.

Notice is given to the Shareholders, that the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of shareholders of DINAN S.A. will be held at the head office, 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg on July 2nd, 1998 at 11.15 o'clock with the following agenda:

Decision to be taken in conformity with Article 100 of the law on commercial companies.

In order to attend the Meeting of DINAN S.A., the owners of the bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting of DINAN S.A., 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

II (02757/699/13)

*The Board of Directors.*

---

**NOUVELLES INITIATIVES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 51.604.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 26 juin 1998 à 11.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- 1- Rapport de gestion du Conseil d'Administration et Rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1997.
- 2- Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997.
- 3- Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
- 5- Divers.

II (02780/696/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**FURNIDECOR HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 49.066.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 26 juin 1998 à 10.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- 1- Rapport de gestion du Conseil d'Administration et Rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1997.
- 2- Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997.
- 3- Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4- Divers.

II (02781/696/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---

21118

**BORGA S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 28.834.

Notice is given to the Shareholders, that the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of shareholders of BORGA S.A. will be held at the head office, 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg on *July 2nd, 1998* at 11.00 o'clock with the following agenda:

Decision to be taken in conformity with Article 100 of the law on commercial companies.

In order to attend the Meeting of BORGA S.A., the owners of the bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting of BORGA S.A., 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

II (02758/699/13)

*The Board of Directors.*

**ASELE S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 28.833.

Notice is given to the Shareholders, that the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of shareholders of ASELE S.A. will be held at the head office, 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg on *July 2nd, 1998* at 10.45 o'clock with the following agenda:

Decision to be taken in conformity with Article 100 of the law on commercial companies.

In order to attend the Meeting of ASELE S.A., the owners of the bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting of ASELE S.A., 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

II (02759/699/13)

*The Board of Directors.*

**WINTERSPORT INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 51.942.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *26 juin 1998* à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- 1- Rapport de gestion du Conseil d'Administration et Rapport du Commissaire aux Comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1997.
- 2- Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997.
- 3- Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
- 4- Divers.

II (02779/696/16)

*Le Conseil d'Administration.*

**PARVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 10A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 33.363.

Nous vous prions de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

de PARVEST, Société d'Investissement à Capital Variable, qui se tiendra au siège social de la Société, 10A, boulevard Royal, Luxembourg, le vendredi *26 juin 1998* à 11.00 heures et qui aura à l'ordre du jour les changements statutaires suivants:

*Ordre du jour:*

- 1) Prévoir la possibilité de recourir au concept de l'intrapooling qui permet que tout ou partie des compartiments puisse être investis ou gérés sur une base générale en raison de leurs secteurs d'investissement respectifs. Suite à l'introduction de ce concept, modification afférente de l'article 5 «Capital Social, compartiments d'actifs par catégorie d'actions et masses d'avoirs»;
- 2) Intégration de clauses supplémentaires permettant la suspension de la Valeur Nette d'Inventaire et modification afférente des articles 7 «Emission des actions», 8 «Rachat des actions», 9 «Conversion des actions» et 14 «Suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire et de l'émission et du rachat des actions»;

- 3) Prévoir la possibilité de procéder au paiement en nature des rachats, et modification afférente de l'article 8 «Rachat des actions»;
- 4) Prévoir de permettre, sur simple décision du Conseil d'Administration, l'apport de compartiment(s) de la société à un autre OPC de droit luxembourgeois qui tombe dans le champ d'application de la partie I de la loi du 30 mars 1988 relative aux OPC et modification afférente de l'article 12 «Clôture et fusion de compartiments»;
- 5) Prévoir la possibilité pour les actionnaires d'autres compartiments de déterminer le montant des dividendes pour les compartiments dont aucun actionnaire n'est présent ou représenté à l'Assemblée Générale Ordinaire et modification afférente de l'article 15 «Assemblées Générales des Actionnaires»;
- 6) Adoption de la version coordonnée des statuts suite aux modifications précédentes.

L'Assemblée ne sera régulièrement constituée et ne pourra délibérer valablement sur l'ordre du jour que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée.

Les points de l'ordre du jour devront être approuvés par une majorité des deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

La présente convocation et une formule de procuration sont envoyées à tous les actionnaires nominatifs inscrits au 11 juin 1998.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé pour le 18 juin 1998, leurs titres, soit au siège social de la Société, soit aux guichets des établissements suivants, où des formules de procuration sont disponibles:

- au Luxembourg: BANQUE PARIBAS LUXEMBOURG  
Luxembourg, 10A, boulevard Royal
- en France: BANQUE PARIBAS  
F-75002 Paris, 3, rue d'Antin
- en Belgique: BANQUE ARTESIA  
B-1000 Bruxelles, 162, boulevard Emile Jacqmain
- en Suisse: BANQUE PARIBAS (SUISSE) S.A.  
CH-1204 Genève, 2, place de Hollande
- en Allemagne: BANQUE PARIBAS ZWEIGNIEDERLASSUNG FRANKFURT AM MAIN  
D-60322 Frankfurt am Main, Grueneburgweg 14
- aux Pays-Bas: BANQUE ARTESIA NEDERLAND N.V.  
NL-1000 AG Amsterdam, Herengracht 539-543

Les propriétaires d'actions nominatives doivent dans le même délai, c'est-à-dire pour le 18 juin 1998, informer par écrit (lettre ou procuration) le Conseil d'Administration, de leur intention d'assister à l'assemblée.

Un projet des statuts tels que modifiés est disponible sur simple demande au siège social de la Société.

*Pour le Conseil d'Administration*

J.M. Loehr

*Secrétaire Général*

II (02893/755/55)

**SHIP CONNECTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 10, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 41.620.

Le conseil d'administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra le vendredi 26 juin 1998 à 10.00 heures au siège social, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Modification de l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«La Société pourra effectuer toutes opérations d'agent immobilier et d'intermédiaire en transactions sur tous biens mobiliers et immobiliers, promoteur immobilier, de marchand de biens par l'achat, vente et gestion de tous droits immobiliers, de titres sociaux, de fonds de commerce et de tous éléments corporels ou incorporels s'y rapportant.

La Société a pour objet le commerce de matériel nautique, y compris les embarcations en tout genre, ainsi que les équipements, accessoires et pièces de rechange y afférents ou servant à l'entretien, la réparation ou le stockage desdites embarcations.

La Société pourra faire le commerce, par achat, vente ou autrement, de tous véhicules automoteurs et accessoires.

La Société pourra assurer la tenue de livres comptables et tous autres travaux administratifs y assimilés.

La Société pourra accomplir toutes opérations généralement quelconques, qu'elles soient de nature commerciale, industrielle, financière, mobilière ou immobilière, se rapportant directement ou indirectement à son objet ou qui sont de nature à le favoriser, le compléter ou le développer.»

2. Divers.

Pour assister à cette assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres au siège social cinq jours avant l'assemblée.

II (02885/576/26)

*Le Conseil d'Administration.*

**O.E.E., OMNIUM EUROPEEN D'ENTREPRISES, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 6.438.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le lundi 29 juin 1998 à 10.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes au 31 décembre 1997 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être présentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

II (02801/009/18)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**GANTHIN INTERNATIONAL S.A.H., Société Anonyme.**

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 37.301.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se tiendra le vendredi 26 juin 1998 à 16.00 heures au siège social.

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1997.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1997 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nomination statutaire.
5. Divers.

II (02815/008/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**VAKRALY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 35.849.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 25 juin 1998 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1997, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1997.
4. Divers.

II (02865/005/16)

*Le Conseil d'Administration.*

---